

Ottawa n'a pas consulté Québec sur le nouveau régime d'allocations familiales

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

BUDGET 92

Le gouvernement fédéral n'a jamais consulté Québec sur les changements qu'il désire apporter au régime d'allocations familiales. Hier, le ministre québécois de la Sécurité du Revenu, André Bourbeau reconnaissait qu'il ignorait totalement si le Québec conserverait «son mot à dire» sur la répartition de ces fonds sur son territoire.

«Je ne peux pas répondre à cela, on a pas eu de discussions avec Ottawa sur la répartition des fonds», a-t-il souligné. Depuis les années 1970 — cela avait été négocié par Claude Castonguay — Québec décidait de la répartition des fonds aux parents. C'est ainsi qu'au Québec on alloue beaucoup plus pour le troisième enfant, 89\$, contre 35\$ pour le second. Dans les autres provinces — sauf en Alberta — les allocations sont

les mêmes quelque soit le rang de l'enfant.

Toutefois il est clair que le fédéral n'avait jamais sondé l'opinion de Québec sur ses intentions. M. Bourbeau ne s'en formalise pas toutefois. Il ne se souvenait d'ailleurs pas que le rapport Allaire — la position constitutionnelle du PLO — réclamait le rattachement au Québec de tous les leviers de décision en ce qui concerne ces politiques.

Au ministère de la Main-d'œuvre, les signes obtenus jusqu'ici d'Ottawa indiquent qu'il y aura encore place pour la discussion.

Le «livre blanc» de 15 pages publié lors du budget indiquait d'ailleurs le Québec et l'Alberta qui «ont réaménagé les allocations familiales dans le cadre du

régime actuel pourraient continuer de la faire dans le nouveau régime». La mise en place du nouveau mécanisme devrait «avoir un effet minime sur les recettes et dépenses des gouvernements provinciaux», affirmait Ottawa.

Pour M. Bourbeau ce qu'a fait Ottawa avec son budget n'est que la seconde phase d'une opération amorcée il y a deux ans quand on avait décidé de récupérer auprès des contribuables qui gagnent plus de 55 000\$ la valeur des allocations familiales versées.

«C'était passé inaperçu mais, dès lors, le principe était acquis que ce programme n'était plus aussi universel qu'on pensait», de souligner M. Bourbeau. «Personnellement je n'ai pas

d'objections. On est à une époque où l'État n'a plus les moyens de donner des programmes totalement universels, il faut faire en sorte que les fonds servent aux plus démunis», dira M. Bourbeau.

Le budget fédéral n'affecte pas les 526 millions par année que verse Québec en allocations familiales.

Au ministère des Finances, on reconnaît ne pas avoir encore d'évaluation de l'impact de ces modifications sur les finances publiques. Comme le Québec compte un peu plus de familles moins nanties que la moyenne nationale, la répartition des fonds selon les revenus devrait théoriquement l'avantager.

Il faudra toutefois aussi calculer le manque à gagner lié à la disparition des allocations familiales que taxait Québec. Au bout de la ligne, les effets s'annuleront et n'influenceront guère les rentrées de fonds, prévoit-on.



Le ministre des Finances, Don Mazankowski.

Mazankowski: le principe de l'universalité des soins de santé sera maintenu

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le gouvernement Mulroney n'a pas l'intention d'étendre au secteur de la santé la brèche qu'il a ouvert dans l'universalité des programmes sociaux en proposant, dans son budget, une réforme majeure du régime des allocations familiales.

«Nous n'avons absolument pas l'intention de modifier les grands principes régissant l'assurance médicale. Nous ne ferons pas de compromis sur le principe de l'universalité des soins de santé», a déclaré hier le ministre des Finances, Don Mazankowski, dans une entrevue à La Presse.

Dans son projet de réforme de la santé, le ministre québécois Marc-Yvan Côté a remis en question la gratuité du régime canadien d'assurance-maladie en proposant un ticket orienteur et un impôt-service. Des mesures rejetées par Ottawa qui peut pénaliser les provinces qui contraignent au principe de l'universalité des soins de santé.

À la conférence des premiers ministres sur l'économie qui s'est tenue à Ottawa au début de février, plusieurs provinces ont toutefois diagnostiqué que le régime universel d'assurance-maladie devait être réexaminé en raison de sa facture élevée et de la réduction des paiements de transfert fédéraux.

«La province de Québec va dans la bonne direction, avait lancé le premier ministre Frank McKenna du Nouveau-Brunswick. Les mieux nantis seraient disposés à verser une certaine somme pour la santé pour permettre aux moins riches d'y avoir plein accès».

D'autres premiers ministres, dont Bob Rae de l'Ontario et Roy Romanow de la Saskatchewan avaient lancé l'idée d'un débat national sur la gratuité et l'administration des

soins de santé en raison des difficultés financières des gouvernements.

«Mais au lendemain de la présentation de son premier budget, qui est demeuré silencieux sur cette question, le ministre Mazankowski rejette l'idée d'un débat national sur la gratuité des soins de santé avant les prochaines élections. «Ce n'est pas notre intention», dit-il.

La Loi canadienne sur la santé, adoptée par les libéraux en 1984, permet au gouvernement fédéral de réduire les transferts au titre de la santé aux provinces qui ne respectent pas les principes de l'accessibilité, de l'universalité et de la gratuité du régime des soins de santé. «Nous n'avons pas l'intention de rouvrir ce dossier», a dit M. Mazankowski.

Le ministre des Finances ajoute également qu'il ne faut pas voir dans la réforme proposée du régime des allocations familiales une brèche dans le sacro-saint principe de l'universalité des programmes sociaux qui pourrait être étendue à d'autres programmes.

«Nous devons faire le ménage dans les allocations familiales et les crédits d'impôt pour cibler davantage les familles à faibles revenus. Ce n'est pas une remise en cause du principe de l'universalité», ajoute-t-il.

Dans son budget présenté mardi, M. Mazankowski a annoncé l'intention du gouvernement de réaménager de fond en comble le régime des allocations familiales. Essentiellement, les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants seront fondus dans une seule prestation mensuelle non imposable.

Les prestations aux familles à faible et moyen revenu seront majorées, mais les familles dont le revenu annuel est supérieur à 75 000 \$ ne recevront toutefois aucune prestation.

Ottawa craint que l'Ontario hausse ses taxes

PC et La Presse
TORONTO

À Ottawa, on craint que l'Ontario ne profite des réductions d'impôt fédéral pour hausser ses propres taxes.

C'est du moins la crainte qu'a exprimé hier le ministre canadien des Finances, Don Mazankowski, qui affirme que son budget est destiné à rendre l'économie canadienne plus compétitive et plus productive.

Il a rejeté les affirmations du premier ministre ontarien Bob Rae selon qui le budget fédéral n'apporte rien de très concret pour redonner un peu de vigueur à l'économie ontarienne encore

très chancelante après la récession.

«Si le gouvernement de l'Ontario choisit de taxer davantage les entreprises manufacturières, nous ne réglerons rien», a indiqué M. Mazankowski à La Presse. Il suggère que les provinces adoptent l'orientation du budget fédéral en réduisant leurs dépenses et en contenant leurs déficits.

Le premier ministre ontarien a accusé hier Ottawa «d'irresponsabilité sociale» à la suite du dépôt du budget fédéral.

Selon lui, le gouvernement fédéral ne remplit pas ses obligations sociales lorsqu'il refuse d'améliorer les transferts de paiements aux provinces, en

particulier à l'Ontario qui a vu ses coûts d'aide sociale tripler en trois ans.

«Voilà ce dont M. Mazankowski, qui se targue d'avoir fait un budget formidable, ne parle pas dans son budget. Quand nos coûts d'aide sociale passent de 2 milliards à 6 milliards en trois ans, il y a un problème. Et que le fédéral se lave les mains de ce problème, au moment où la crise est la plus aiguë, c'est de la pure irresponsabilité sociale de leur part. Cela nous laisse avec un fardeau épouvantable», a déclaré le premier ministre ontarien.

«Si je suivais l'exemple de M. Mazankowski, je serais en train d'enfreindre la loi de ma provin-

ce qui m'oblige à financer les programmes d'aide sociale».

«Le fédéral enfreint ici un contrat moral, une obligation d'être partenaire à 50 pour cent avec les provinces».

Voilà deux ans, Ottawa a fixé un plafond de cinq pour cent pour l'augmentation des transferts de paiements aux provinces dites «riches» — soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Les trois provinces ont contesté ce plafond en cour mais elles ont perdu.

Dans le cas de l'Ontario, le manque à gagner se chiffrait à 4,5 milliards pour l'année 1992-93, a indiqué M. Rae.

L'abolition de la Commission de la réforme du droit soulève tristesse, colère et amertume

YVES BOISVERT

Le milieu juridique canadien a réagi avec colère et amertume à la décision du gouvernement d'abolir la Commission canadienne de réforme du droit, tel qu'annoncé lors du budget, mardi.

«C'est un très triste jour pour le Canada», a dit à La Presse l'avocat torontois Edward Greenspan, un des criminalistes les plus réputés au pays.

«La Commission a joué un rôle extraordinairement important dans la modernisation et la réforme du droit au Canada. Et je suis attristé de voir qu'encore une fois, quand il faut couper, c'est le processus judiciaire qui écope», a-t-il dit.

«La Commission a assuré un grand leadership, produit des travaux très importants», a dit Me Greenspan, qui, comme beaucoup de ses collègues au Canada, a travaillé bénévolement pour la Commission pendant de nombreuses années.

L'avocat réputé espère que les provinces prendront la relève du fédéral pour financer la Commission.

Le Barreau du Québec a aussi dénoncé hier cette mesure «inconsidérée», en vantant les mérites de la Commission, «essentiellement à l'avancement du droit».

Le juge Jean-Louis Baudouin, de la Cour d'appel, qui est un ancien membre de la Commission, a qualifié la décision du gouvernement de «terriblement dommageable».

«C'était un organisme qui avait une réputation internationale plus grande que celle de toutes les autres commissions du même

genre à travers le monde», a-t-il dit.

«Les travaux de la Commission sont cités partout à travers le monde. C'était un foyer extraordinaire de recherche scientifique, fondé sur un modèle unique: il n'avait de comptes à rendre qu'au Parlement et était totalement indépendant. Je me demande qui va prendre la relève», a-t-il ajouté.

«Si le ministre de la Justice rapatrie les services de recherche, il est clair que le point de vue global et pas strictement utilitaire sera perdu», dit quant à lui le criminaliste Christian Desrosiers, pour qui cette nouvelle est «dramatique».

Le droit criminel a été le domaine de prédilection de la Commission, qui a fait des recommandations d'avant-garde à plusieurs égards. Mais plusieurs autres secteurs du droit y ont été étudiés.

Au cours de ses 20 ans d'existence, la Commission de réforme du droit a produit 33 rapports au Parlement, 63 documents de travail et quelque 300 études, en plus de collaborer à plus de 200 recherches. Plusieurs des plus grands juristes canadiens en ont été membres, dont le juge en chef de la Cour suprême, Antonio Lamer, qui l'a présidée dans les années 70.

La Cour suprême, jusqu'au mois de juin 91, l'avait citée 211 fois dans ses arrêts. Dans l'affaire Nancy B., où le juge a adopté son point de vue, on a pu constater à quel point la Commission fait autorité dans des domaines très controversés du droit et fait figure de «point de référence».

En entrevue à La Presse au mois de juin dernier, Me Gilles Létourneau expliquait que la Commission réussissait à fonctionner avec le modeste budget annuel de 5 millions de dollars.

Le budget sonne le glas de la construction de nouvelles coopératives d'habitation

MARIO FONTAINE

Le budget Mazankowski a rapidement évacué la question, mais les diminutions de budget qu'il propose à la Société canadienne d'hypothèques et de logement sonnent le glas à la construction de nouvelles coopératives et resserrent considérablement les crédits consacrés aux logements sociaux. Au total, des dizaines de milliers de logements seront touchés au Québec seulement.

Les organismes concernés se proposent de s'y opposer officiellement demain, à l'occasion d'une conférence de presse. Sans trop s'illusionner, toutefois, sur leur capacité de fléchir le gouvernement conservateur après avoir vu leur campement, organisé sur la rive des Outaouais en début de semaine, laisser de glace le ministre des Finances.

Ce sont d'abord les coopératives d'habitation qui écopent: Ottawa met fin immédiatement au programme, espérant économiser 25 millions sur cinq ans. Les 14 000 unités d'habitation déjà construites continueront toutefois de recevoir l'aide du fédéral, assurait hier l'attachée de presse du ministre responsable de la SCHL, Michelle Whelan.

«Ce serait le comble qu'Ottawa renie ses engagements!», rétorque Monique Blanchet, directrice de la Fédération des coopératives d'habitation de l'île de Montréal. Le retrait fédéral de ce secteur fera en sorte que 500 unités de logement en coopératives ne seront pas construites cette année, la plupart dans la région métropolitaine. Et cela, déclara

re Mme Blanchet, malgré le fait que 10 000 personnes sont sur les listes d'attente.

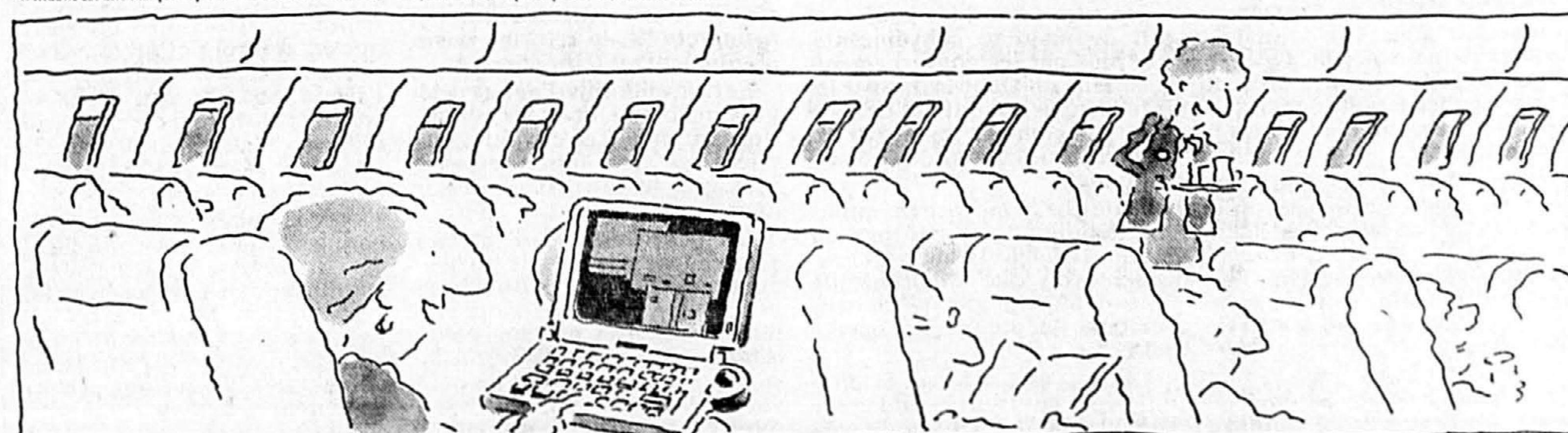
Le gouvernement pénalise une fois de plus la classe moyenne, fait-elle valoir. On compte environ un demi-millier de coopératives d'habitation à Montréal. Or les familles qui habitent celles construites avec l'aide du fédéral ont un revenu moyen de 24 000 \$ par année. Et la moitié des résidents paient le prix du marché pour le logement. Ce qu'on craint maintenant, à la Fédération, c'est de voir Québec emboîter le pas en sabrant à son tour dans ce secteur.

Le scalpel a tranché moins profond en ce qui regarde les logements sociaux quoique, en chiffres absolus, les montants soient beaucoup plus considérables. Le gouvernement espère en effet économiser 622 millions au cours des cinq prochaines années en limitant la croissance de ce secteur à trois p. cent par année.

«Limiter la croissance à trois p. cent, c'est couper en moeurs», commente Bill Clennett, porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Cela signifie, selon lui, qu'il ne se construira virtuellement plus de logements sociaux alors que là aussi les besoins augmentent sans cesse.

Les fonds consacrés aux nouveaux engagements en matière de logement social seront de 45 millions par année entre 1993 et 1995. «En 1993-94, le budget aurait dû atteindre au moins 116 millions. Sa chute à 45 millions représente rien moins qu'une perte de 67 p. cent, perte qui va s'accroître dans les années subséquentes», soutient le FRAPRU.

*Windows est une marque déposée de la société Microsoft. **OS/2 est une marque déposée de la société IBM.



Avec l'ordinateur bloc-note de Toshiba: Y A DE LA PUISSANCE DANS L'AIR!



Même les tout-puissants logiciels Windows* et OS/2** fonctionnent à merveille sur le tout-petit ordinateur bloc-note de Toshiba.

L'ordinateur bloc-note de Toshiba, c'est toute la puissance d'un ordinateur de bureau à portée de la main! Chef de file mondial en matière de recherche et développement, Toshiba possède un réseau de vente et un service inégalés au Canada.

En fait, tout ce que conçoit Toshiba est impressionnant. Sauf le format. Et le prix!

TOSHIBA
1 800 387-5645

Editorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins
directeur de l'information

Alain Dubuc
éditorialiste en chef

Terre-Neuve contre les braconniers de la mer

Le ministre des Pêches et Océans John Crosbie a annoncé que la quantité de prises admissibles de morue du nord a été ramenée de 185 000 tonnes à 120 000 tonnes pour les Canadiens. Cela coûtera des milliers d'emplois à Terre-Neuve, mais personne ne conteste la nécessité de prendre des mesures vigoureuses pour permettre la reconstitution des stocks.



On pourrait même dire que la décision fédérale ne va pas assez loin dans le sens de la conservation — un défaut qui a caractérisé la politique canadienne depuis des années. Le nouveau quota est inférieur d'à peine 7 000 tonnes à la prise effective de l'année dernière alors que des experts ont récemment recommandé de la diminuer de moitié.

Les pêcheurs de Terre-Neuve sont sans doute prêts à accepter des mesures draconiennes pour sauver l'avenir de l'industrie la plus traditionnelle de leur province. Mais ils sont en colère parce qu'ils estiment que la conservation canadienne ne sert qu'à encourager les excès des pêcheurs européens.

Les prétentions de la France dans le Golfe du Saint-Laurent et au large de Saint-Pierre et Miquelon ont toujours été considérées excessives. Ce différend a été soumis à la Cour internationale de justice et les perspectives d'une collaboration franco-

canadienne pour la conservation des stocks sont relativement bonnes.

Il en va autrement de la partie des Grands Bancs qui n'est pas dans la zone économique canadienne à 200 milles des côtes. C'est l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest qui y détermine les quotas, lesquels ne sont généralement pas respectés par la Communauté européenne et ses membres — surtout l'Espagne et le Portugal. Cette petite zone est devenue un ulcère qui saigne les Grands Bancs de leurs richesses.

Les pêcheurs de Terre-Neuve ont l'intention d'aller dans la zone internationale à la rencontre des pêcheurs européens pour manifester leur opposition. Le ministre Crosbie leur a donné en certain soutien en disant: «Personne ne nous dit de ne rien faire et que nous ne pouvons pas aller leur faire le pied de nez ou n'importe quoi». Il a raison de réagir vigoureusement et pas seulement par voie diplomatique. Il ne faudrait toutefois pas que ce «n'importe quoi» devienne violent — par exemple, sectionner les câbles des chaluts européens, comme les Islandais l'ont souvent fait aux Britanniques qui pêchaient dans leurs eaux.

Si l'Organisation des pêches n'est pas capable d'imposer une réglementation conséquente avec les efforts de conservation canadiens, on peut toujours porter l'affaire devant la conférence des Nations unies sur l'environnement en juin au Brésil. Ce

forum permettrait de diffuser notre position mais pas de prendre des mesures contre les pêcheurs européens.

Le Canada doit, par conséquent, songer à étendre sa juridiction à cette zone internationale et à utiliser la marine pour faire respecter ses lois concernant la conservation des pêcheries. Ce serait vraisemblablement contraire au droit de la mer, mais ce droit n'a peut-être pas prévu la possibilité d'une pêche excessive et éhontée au détriment d'un pays voisin. Le Canada n'agirait du reste pas pour accaparer les poissons d'une zone ouverte à tous, mais pour y imposer des règlements qui rendraient à cette zone un avenir économique dont tous pourraient profiter.

Si le Canada agit unilatéralement, il doit s'attendre à subir l'opprobre générale — surtout au Parlement européen qui n'en rate pas une pour condamner le Canada. Mais protéger des bancs de poissons n'est pas Tiananmen et le blâme serait de courte durée pour autant que le Canada ait une politique de conservation de la morue qui tienne compte aussi bien des besoins écologiques de l'espèce que des besoins économiques des pêcheurs.

Une politique à long terme englobant tous les aspects de la pêche sur les Grands Bancs — y compris l'éventuel surpeuplement des phoques — donnerait de la crédibilité à une intervention unilatérale contre le braconnage. Sans une telle politique, elle ressemblerait trop à un coup de main opportuniste.

Frédéric WAGNIÈRE

Hydro: c'est trop

Hydro-Québec veut une hausse de tarifs de 5,5 p. cent cette année. Avec une inflation de 2,6 p. cent, c'est trop.

La société d'Etat explique ses besoins en revenus additionnels par trois facteurs: la hausse de ses coûts d'opération nécessite une hausse de tarifs 1,6 p. cent; l'absence de pluie l'oblige à produire de l'énergie plus coûteuse, ce qui gonfle les tarifs de 2,0 p. cent; enfin, une nouvelle charge imposée par Québec, les frais de garantie, ajoute un autre 1,9.



Ces 5,5 p. cent de plus procureront 203 millions à Hydro d'ici la fin de 1992, qui pourra ainsi maintenir ses profits à 700 millions, un niveau qui permet de préserver sa santé financière.

Le raisonnement d'Hydro est boiteux. N'importe quel organisme, compagnie ou ministère est capable de dresser une liste des facteurs qui augmentent ses coûts. C'est facile. Mais dans la vraie vie, il n'est pas possible de refiler ces coûts tels quels aux consommateurs. Hydro espère y parvenir en profitant de sa double situation de monopole et de société d'Etat.

Toutefois, ce qui importe, ce n'est pas ce qu'Hydro veut avoir, mais ce qu'elle peut avoir.

Personne ne trouvera à redire si ses tarifs augmentent au rythme de l'inflation, 2,6 p. cent. Personne ne pourra non plus reprocher à Hydro d'ajouter à cela les coûts occasionnés par les frais de garantie imposés par Québec. Il s'agit d'une inacceptable taxe déguisée du dernier budget. C'est au gouvernement Bourassa, et non pas à Hydro, d'en porter l'odieux.

Ces deux éléments, l'inflation et la taxe de Québec, porteraient la hausse de tarif à 4,5 p. cent. C'est moins qu'Hydro ne réclame. Il lui manquerait 60 millions pour atteindre ses objectifs. Il n'y a pas de raison qu'Hydro-Québec aille chercher cette somme dans la poche de consommateurs surtaxés et malmenés par la récession.

Qu'Hydro fasse comme les autres, tant du secteur public que privé. S'il lui manque 60 millions, qu'elle se serre encore plus la ceinture. Comme les autres.

Alain DUBUC

Le grand ménage

Les difficultés économiques ne comportent pas que des inconvénients. Pour les gouvernements comme pour les individus. Si elles obligent à faire des choix difficiles, elles sont aussi l'occasion de s'interroger sur l'utilité réelle de choses dont on découvre, à bien y penser, qu'on peut fort bien se passer.



C'est l'exercice auquel vient de se livrer le gouvernement fédéral dont le budget remet en question une cinquantaine d'organismes fédéraux. Une vingtaine seront dissous et les autres fusionnés ou privatisés. Au total, une économie de 22 millions \$ affectant 160 personnes nommées par l'Etat et 500 employés. A vrai dire, des «peanuts» en regard de l'ensemble des dépenses du budget qui dépassent les 155 milliards \$.

L'opération risque cependant de frapper vivement l'imagination populaire à cause de la notoriété de certains organismes touchés. Comme le Conseil économique du Canada ou le Conseil des sciences dont l'indépendance d'esprit face au gouvernement et la qualité des travaux leur ont valu, au fil des ans, une incontestable crédibilité. On ne peut évidemment en dire autant de tous les comités consultatifs, conseils, groupes de travail, ou autres agences dont, bien souvent, en dehors de ceux qui y ont trouvé une «tablette» confortable, personne n'a jamais entendu parler. Pas assez, en tout cas, pour s'emouvoir de la privatisation, par exemple, de la Division des services de dosimétrie...!

On peut néanmoins s'attendre à des hurlements. Surtout de la part des victimes directes de cette chirurgie. Et de leurs collègues, amis ou rivaux, d'universitaires, de professionnels, voire de journalistes, qui révaillent secrètement de profiter un jour d'une planque douillette. Et qui ne manqueront pas de comparer les modestes économies annoncées avec le coût faramineux de certaines opérations de relations publiques camouflées en commissions royales ou autres Forums des citoyens.

Il demeure qu'on doit globalement se réjouir que la conjoncture économique ait forcé le gouvernement à cette cure d'amaigrissement. Et à se rendre compte, dans plusieurs cas, d'une coûteuse dualité d'organismes qui y gagneront en efficacité une fois regroupés. Ou à admettre que la création ponctuelle de comités ad hoc constitués à même les ressources disponibles dans les universités ou l'entreprise privée permettrait souvent d'obtenir d'aussi bons résultats à bien meilleur compte. Sans effets redondants en salaires ou avantages sociaux et sans risque d'une hypertrophie graduelle.

Sans parler de la tentation, bien normale, pour le parti au pouvoir d'y trouver un refuge idéal pour des amis du régime, des candidats malheureux ou de vieux serviteurs devenus encombrants. Sans oublier non plus l'effet pervers de certains de ces groupes dont les responsabilités, nommés par un gouvernement précédent, continuent discrètement à promouvoir les politiques d'un parti que l'électorat a pourtant renvoyé dans l'opposition.

Au delà des économies réalisées et malgré la valeur incontestable de certains organismes ou individus qui seront affectés, cette mesure aura démontré qu'il y avait encore du gras à couper dans l'appareil de l'Etat.

Pierre GRAVEL

COUP D'POUCE À TITI'DE

... ET J'APPELLERAI TEMPÊTE DES CARAÏBES!



OUBLIE PAS TON BIKINI ET TA BROSSE À CHAUSSURES, SWEETHEART!



REMARQUEZ QU'EST, NOS NAVIGES DE GUERRE PARTAIENT TOUT DE SUITE, ON AURAIT UNE CHANCE DE DÉBARQUER EN HAÏTI POUR NOËL, OU LE JOUR DE L'AN AU PLUS TARD!

GLEND 3/10/91

DROITS RÉSERVÉS

Au sujet du prétendu consensus québécois sur la question du partage des pouvoirs

MARCEL ADAM

Comme c'est rafraîchissant d'entendre un discours qui tranche avec celui qu'entonne en perroquet pratiquement toute la classe politique québécoise au sujet du partage des pouvoirs.

Il ne m'est pas arrivé souvent de lire sur ce sujet une analyse aussi lucide, perspicace et courageuse que celle que signait hier, dans la page voisine, Stéphane Dion, professeur de science politique à l'Université de Montréal.

J'invite instamment ceux que la question intéresse à prendre connaissance de cet article dans lequel l'auteur démontre de manière claire et éloquent qu'il n'existe pas de fondement démocratique à un transfert massif de pouvoirs au Québec. Pour lui cette exigence procède du symbolisme politique, nullement de la rationalité ou de la nécessité.

Le professeur a le grand mérite de replacer le débat sur la base solide des faits et de l'analyse objective de ces lieux communs qui font se comporter l'intelligentsia nationaliste du Québec comme les moutons de Panurge.

Ce texte illustre la fausseté et le ridicule de la déclaration de lundi à Vancouver du ministre Gil Rémillard, avertissant le reste du Canada que Québec ne

pluffe pas. Le comité mixte Beaudoin-Dobbie doit, dit-il, proposer «quelque chose de substantiel» au sujet du partage des compétences entre les deux ordres de gouvernement.

Faute de quoi le Québec serait justifié de se séparer, menace-t-il implicitement en réitérant que «la souveraineté est légitime et faisable».

L'argumentation du professeur Dion fait au surplus apparaître à quel point est imprudente la stratégie du couteau-sur-la-gorge du gouvernement Bourassa, s'il advenait que son échec le conduisit, pour lui sauver la face, à choisir la pire solution pour le Québec.

Pour préférer la séparation à une dévolution insatisfaisante de nouveaux pouvoirs au Québec, il faudrait démontrer que notre province ne saurait assurer son développement et son épanouissement sans accroître substantiellement ses compétences législatives.

Un exercice qui n'a jamais été fait de manière convaincante, pas plus par les gouvernements successifs du Québec que par les intellectuels qui ont fait de cette tarification la crème le mythe par excellence du contentieux constitutionnel.

Pour que la menace du ministre Rémillard ne soit pas un bluffe, il faudrait que cette revendication dite traditionnelle fasse depuis longtemps consensus dans la population québécoise.

Ce qui n'est pas le cas. Stéphane Dion soutient, sondage à l'appui, que la question du partage des pouvoirs ne peut être considérée une exigence démo-

cratique: n'ayant jamais été l'un des thèmes d'une campagne électorale, elle est loin de faire l'unanimité dans la population du Québec.

J'évoquais mardi les récentes conférences constitutionnelles régionales, où tous les délégués franco-québécois parlaient de la nécessité de céder plusieurs compétences nouvelles au Québec.

Aucun, à ma connaissance, n'a précisé quels pouvoirs étaient absolument nécessaires, ni pourquoi au juste. Ce qui donnait l'impression qu'ils ne parlaient pas d'eux-mêmes, mais se faisaient l'écho du discours québécois officiel.

Deux citoyens francophones ordinaires ont cependant tenu des propos qui m'ont fait dresser l'oreille. Un étudiant et une jeune femme d'affaires ont dit en termes différents qu'à leur avis le Québec n'a pas besoin de plus de pouvoirs; mais parce que les trois quarts de la population pensent différemment, ajoutèrent-ils, la réforme devra absolument en tenir compte.

Se trouvaient-ils d'autres délégués québécois dont les convictions intimes, à ce chapitre, n'étaient pas aussi fermes et assurées que le laissait supposer leurs interventions?

On peut aussi se demander combien de Québécois participant au débat constitutionnel ont choisi de s'aligner sur le prétendu consensus du Québec en cette matière, d'être «politically correct», quoi, à défaut de pouvoir se faire une opinion éclairée sur cette question difficile?

Ces deux interventions n'auraient pas retenu mon attention

si elles n'avaient pas évoqué le point de vue étonnant d'anciens confrères éditorialistes autrement plus nationalistes que moi, dont l'expérience journalistique passée et les occupations actuelles en font des observateurs particulièrement avisés et sagaces du débat constitutionnel.

À la conférence de Montréal j'avais croisé l'un d'eux, sortant d'un déjeuner avec un ancien membre de la confrérie. Tous deux associés à cette entreprise réformatrice à des titres différents, chacun endossa à sa manière l'idée reçue qu'il faut nécessairement accorder des pouvoirs additionnels au Québec. Or voici que, ô surprise, mon interlocuteur me confie que pendant le repas l'un et l'autre ont convenu que le Québec ne se porterait pas plus mal demain qu'hier du statu quo constitutionnel.

Le jour de la publication des propositions fédérales de réforme constitutionnelle, fin septembre, je rencontre un autre ancien confrère et la conversation s'engage naturellement sur l'événement tant attendu. D'entrée de jeu il me lance: «Je vais te dire, Marcel, quelle est la meilleure solution à la crise actuelle: le statu quo».

À ceux qui se demandent avec perplexité où je veux en venir, je dis tout de suite que je ne plaide pas de manière détournée en faveur du statu quo. Je ne suis pas irréaliste au point de penser que dans l'état actuel des choses, ce cheval crevé ait quelque chance de reprendre la route.

J'abonde à ma manière dans le même sens que le professeur Dion.



Les problèmes des libéraux

Les libéraux de Jean Chrétien sont ressortis de leur congrès biennal convaincus que l'avenir leur appartient. Est-ce si sûr?

Ils mènent dans les sondages à travers le Canada, certes. Cela n'a rien d'étonnant, compte tenu de l'impopularité abyssale du gouvernement Mulroney, encore qu'il faille noter que ce n'est pas le PLC, mais surtout le Reform Party et le Bloc québécois qui ont bénéficié de la désaffection envers le gouvernement.

Que l'opposition officielle ne soit plus, aux yeux d'un nombre grandissant de Canadiens, la solution de rechange à un gouvernement impopulaire est un phénomène qui devrait inquiéter sérieusement les libéraux.

Ces derniers ont d'autres handicaps: d'abord, le trou noir du Québec, où ils ne font pas mauvaise figure dans les sondages, mais où aucun comté ne leur est acquis, même pas le comté de Saint-Maurice qui a permis à Jean Chrétien de faire carrière à Ottawa pendant un quart de siècle; les seuls comtés où le PLC peut garder espoir sont les comtés à majorité anglophone.

D'où, évidemment, ses tentatives désespérées pour se refaire une image aux yeux du Québec francophone. C'est une nécessité politique — tout parti dit «national» doit avoir une représentation au Québec —, aussi bien que mathématique: le Québec est le plus gros réservoir de sièges après l'Ontario, et le PLC n'est pas assez populaire dans l'Ouest pour combler ses manques au Québec. (C'est le NPD, mieux implanté dans les Prairies et en Colombie-Britannique, qui risque de bénéficier le plus de la montée du Reform.)

L'autre handicap du PLC, c'est son chef. Un chef peut toujours changer d'idée — à preuve, les louvoisements de M. Chrétien sur la question constitutionnelle —, mais il ne peut se changer lui-même.

M. Chrétien n'est pas moins sincère, ni moins intelligent, que la moyenne des politiciens. Il a en tout cas de l'expérience, de l'instinct, du courage. Hélas, il a un problème insurmontable: il ne peut pas exprimer sa pensée convenablement ni en français, ni en anglais, et il confond constamment les niveaux de langage; ses interventions sont truffées d'expressions trop familières qui, même dans le contexte assez informel de la politique nord-américaine, détonnent singulièrement dans la bouche d'un chef de parti.

Or, la langue est l'outil par excellence des politiciens: sans un minimum d'aisance linguistique, un leader politique est dans la situation d'un menuisier incapable de manier une scie.

M. Chrétien pourra virer capot tant qu'il voudra, se mettre à l'heure du «fédéralisme renouvelé» et chanter les louanges de la «société distincte», cela sera peine perdue: les Québécois ne supportent pas l'image caricaturale qu'il leur renvoie.

M. Chrétien a aussi un problème d'image au Canada anglais. Le politicien coloré, ses envolées sentimentales sur le Beau Grand Canada et son divertissant numéro de «pea soup», tout cela passait bien quand Jean Chrétien n'était que l'homme à tout faire de Pierre Trudeau; mais on n'arrive pas à le voir en «numéro un», en suprême ambassadeur du pays à l'étranger.

Les libéraux ont au moins un atout: leur parti donne toutes les apparences de l'unité, ce qui constitue un net progrès par rapport à l'ère fratricide qui a précédé. Mais cette apparence d'unité est largement due au flou artistique qui enveloppe le programme du parti.

Exemple: le libre-échange avec les États-Unis. L'establishment du parti est en faveur du libre-échange, mais le parti est profondément divisé là-dessus. A la base, nombre de militants sont contre, et d'autant plus que ses effets à court terme, conjugués au choc de la récession, sont invariablement négatifs. Non seulement le PLC a-t-il axé toute sa campagne électorale de 1988 contre l'accord négocié par le gouvernement Mulroney, mais il est évident qu'une forte partie de son électorat refusera toujours de payer le prix associé au libre-échange.

M. Chrétien est allé dans le sens du vent mais en cultivant l'équivoque.

Il affirme que sitôt élu, il ira voir le président des États-Unis pour renégocier les termes de l'accord. C'est là une victoire pour les adversaires du libre-échange, mais c'est aussi une victoire pour ses partisans: M. Chrétien aurait pu dire, comme John Turner ou Sheila Copps, que sitôt élu, il «déchirerait» l'entente. L'idée de la renégocier est, dans le contexte, un projet plutôt modéré... d'autant plus qu'il est infiniment probable que la petite visite de M. Chrétien à Washington tournerait en queue de poisson.

Comme le signalait récemment le columnist du *Globe and Mail* Jeffrey Simpson, deux scénarios sont à prévoir: soit que le président américain tape gentiment dans le dos du petit cousin canadien en lui disant de repasser plus tard, soit que le président américain lui dise: «Vous voulez revoir l'accord, cher ami? Mais bravo! Nous avons justement nous-mêmes quelques griefs concernant vos politiques culturelles protectionnistes, vos subventions au développement régional...». Auquel cas Jean Chrétien s'en retournera Gros-Jean comme devant.

Autre exemple: le GATT. Le parti libéral, réticent devant les accords bilatéraux, se prétend en faveur du libre-échange «multilatéral». Mais la semaine dernière, M. Chrétien accueillait avec effusion les agriculteurs venus manifester à Ottawa contre l'éventualité que le GATT mette un terme aux subventions et aux offices de mise en marché qui entravent l'importation.

Ce qui faisait dire à Jeffrey Simpson que «les libéraux sont de grands partisans du GATT — à condition qu'il n'agisse pas.»

Sur la gestion interne toutefois, le congrès du PLC a été aussi clair que ferme, et il en était grand temps. En donnant aux autorités du parti le mandat de mettre un terme au recrutement de «membres instantanés» lors des congrès de leadership, et au nayotage de groupes de pression, les libéraux n'ont pas seulement préservé l'intégrité de leur parti, ils ont rendu service à la démocratie.

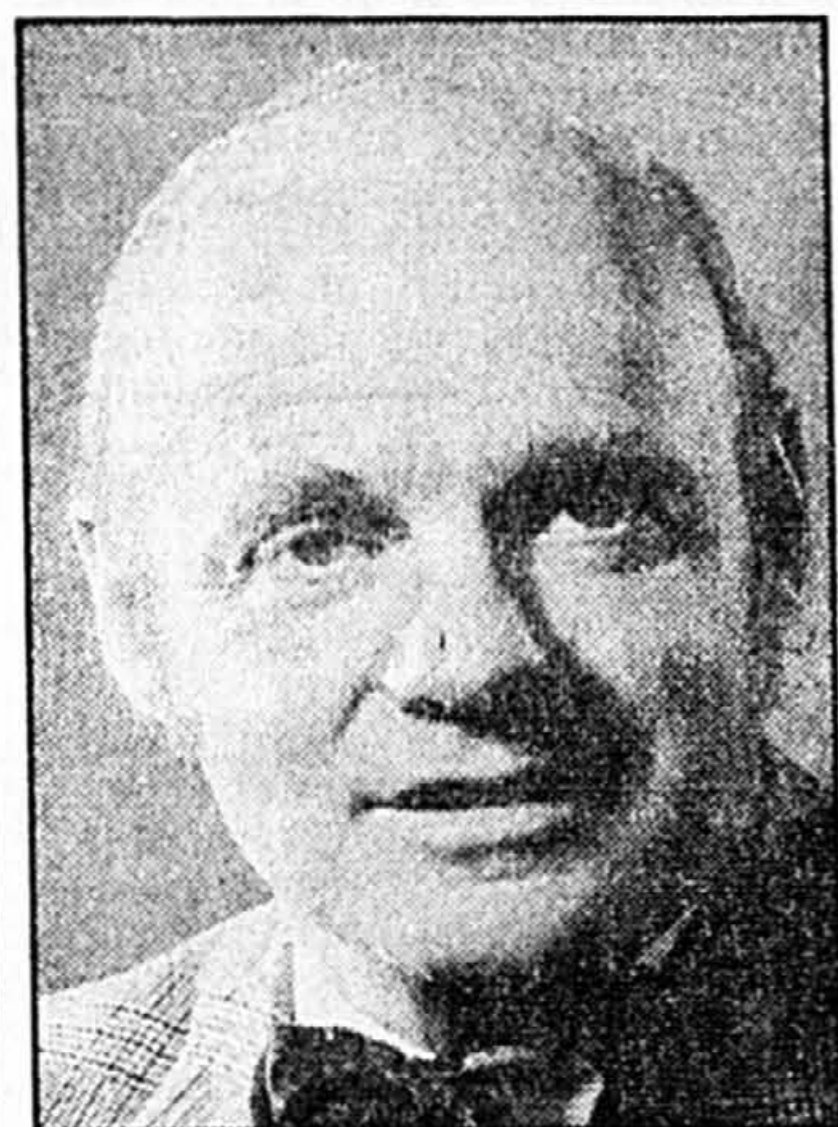
Opinions

Les anglophones du Québec doivent être positifs

L'auteur enseigne à la Faculté de droit de l'université McGill et faisait partie du Conseil des ministres de Robert Bourassa entre 1970 et 1976.

WILLIAM TETLEY

La communauté anglophone du Québec a un rôle capital à jouer dans le débat constitutionnel maintenant amorcé. Nous pouvons être positifs ou, à l'instar de plusieurs Québécois d'expression anglaise lors du débat qui a précédé l'échec de l'Accord du Lac Meech le 23 juin 1990, nous pouvons être négatifs.



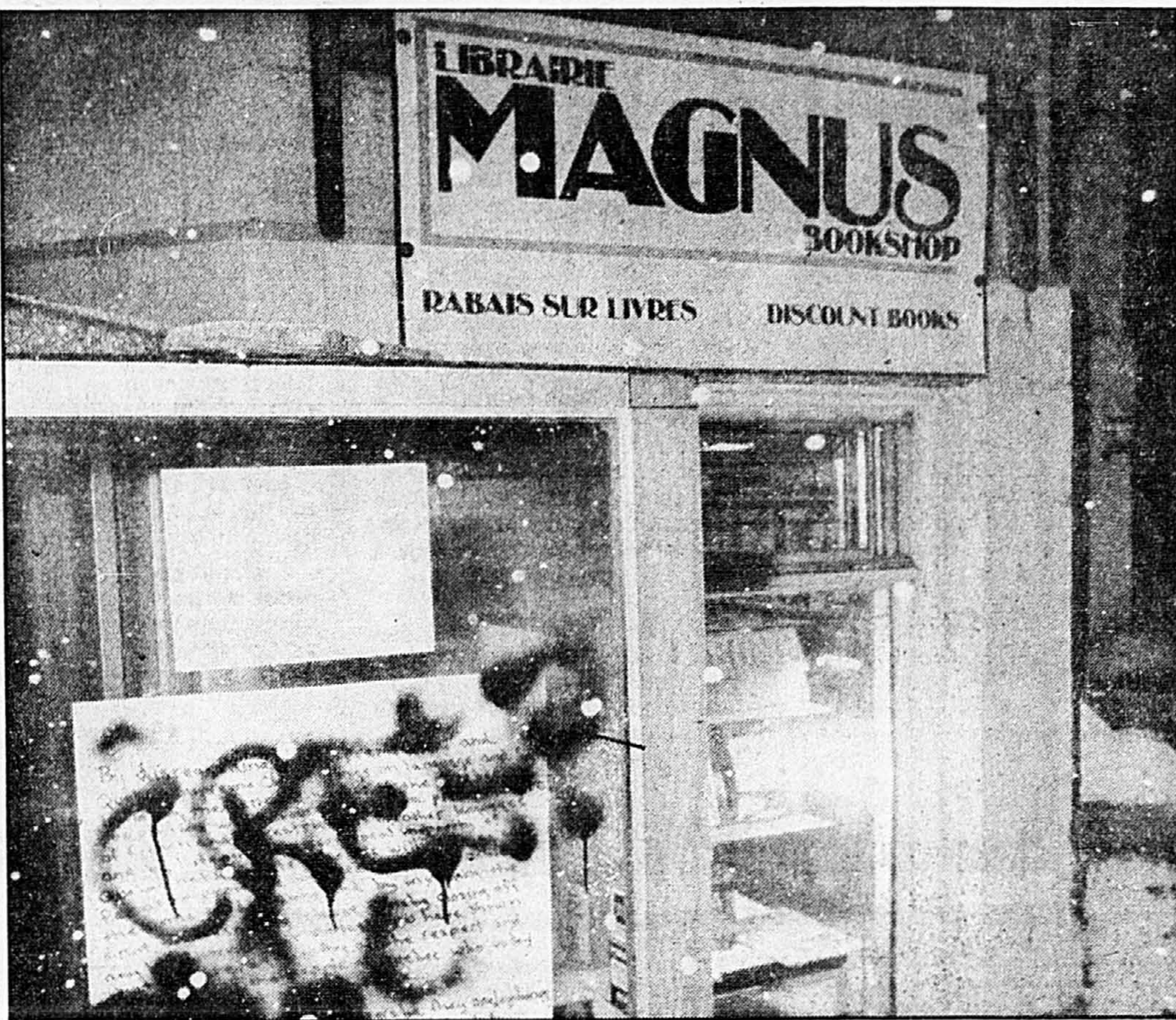
William Tetley PHOTOTHÈQUE La Presse

Récemment nous avons entendu un tollé de critiques de la part des anglophones du Québec, ce qui constitue (peut-être) un genre de tactique de négociations. Puis-je suggérer, ne serait-ce que pour faire changement, que, comme anglophones, nous prenions maintenant conscience de certains des avantages dont nous jouissons au Québec. Nous avons nos institutions — écoles, cégeps, universités, postes de radio et de télévision, bibliothèques et hôpitaux. La Loi 56 garantit l'aide financière de l'État aux écoles privées françaises, anglaises, grecques, juives, etc. Un tel droit n'existe nulle part ailleurs, ni en France, ni en Angleterre, ni en Grèce, ni en Israël.

En 1987, la Loi 142 est venue consacrer le principe de l'accessibilité des services de santé et des services sociaux en langue anglaise, droit qui fut récemment confirmé et renforcé par la Loi 120. Pour sa part, la Loi 107 prévoit l'établissement de commissions scolaires linguistiques plutôt que confessionnelles, tout en sauvegardant l'école confessionnelle.

Il faut, bien sûr, admettre que la collectivité anglophone mérite sa position spéciale, en raison de son apport significatif à la société québécoise au cours des deux derniers siècles. Toutefois, pendant le débat sur l'Accord du Lac Meech, nombre de Québécois anglophones ont critiqué vivement leur province, suivant en cela l'exemple d'Alliance Québec dont les porte-parole, revendiquaient, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, des modifications majeures à l'Accord du Lac Meech, si ce n'est son rejet pur et simple. Ils exigeaient entre autres l'abolition de la clause nonobstant, disposition insérée dans la Charte canadienne des droits et des libertés par monsieur Trudeau, à la demande de plusieurs provinces. Une clause semblable se trouve, pourtant, dans les chartes des droits de la personne de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan, ainsi que dans la Déclaration canadienne des droits de la personne de John Diefenbaker, de 1960.

Fort d'une subvention fédérale de 20000\$, l'organisme Alliance Québec vient d'annoncer qu'il enverra bientôt des jeunes anglophones dans les autres provinces pour y



Un éditorialiste de la Gazette a déjà qualifié la Loi 178 (sur l'affichage) de simple source d'irritation.

parler de la place du Québec au Canada. Espérons que ces jeunes feront mieux que leurs aînés il y a deux ans.

Il ne faudrait pas non plus exagérer l'impact de la Loi 178 qui ne vise que partiellement l'affichage commercial extérieur, tout en permettant l'affichage bilingue à l'intérieur (pratique jadis interdite par la Loi 101). Sommes-nous vraiment perdus quand nous voyons des panneaux portant des inscriptions telles que «banque», «restaurant» ou «fleuriste»? Un éditorialiste du journal *Montreal Gazette* a déjà qualifié la Loi 178 de simple source d'irritation. Est-elle réellement plus grave que cela?

Ce dénigrement du Québec dans les milieux anglophones tend à accentuer le déclin économique de Montréal, phénomène attribué tantôt au Parti québécois et à monsieur Bourassa dans les années 70, tantôt de façon générale à la promotion de la langue française. Il convient, toutefois, de se demander à quel moment ce déclin a commencé à se manifester. Margaret Westley, dans son ouvrage récent (et remarquable) «*Remembrance of Grandeur: The Anglo-Protestant Elite of Montreal, 1900-1950*», signale que déjà en 1939, 56 p. cent en valeur de toutes les actions transigées au Canada était transigé à Toronto, par rapport à 41 p. cent à Montréal. Des 1941, les transactions bancaires se chiffraient à 11,3\$ milliards à Toronto et à seulement 9,9\$ milliards à Montréal. A compter de 1946, les Torontois payaient 19,34 p. cent de tous les impôts personnels perçus par Ottawa, par rapport à 17,38 p. cent dans le cas des Montréalais.

Certains critiques du Québec ont même évoqué le souvenir de Maurice Duplessis, décédé il y a 33 ans, en proclamant que «les péquistes sont les héritiers de Duplessis». Mais, en réalité, les adversaires de Duplessis se recrutaient chez les syndicats catholiques francophones, chez les intellectuels comme Trudeau, Marchand et Pelletier, ainsi que parmi l'épiscopat et les journalistes du *Devoir* et de *Cité Libre*, plutôt que dans les rangs de l'«Establishment» anglais.

À titre d'exemple, lorsque Duplessis a refusé à Pierre Laporte (alors jeune journaliste au *Devoir*) le droit de siéger dans la tribune de la presse à l'Assemblée législative du Québec, j'étais de passage au bureau du journal *Montreal Gazette*, étant à cette époque un critique de livres. Les responsables de la *Gazette* m'ont dit ce jour-là qu'ils n'entendaient publier aucun éditorial sur l'affaire Laporte. De même, quand Duplessis a fait adopter la loi interdisant toute hausse de prix par les fabricants du papier journal au Québec, cette mesure n'a fait l'objet d'aucun éditorial dans les journaux anglophones. L'entente de «gentlemen» entre l'«Establishment» anglais et Duplessis demeurait intacte. En effet, l'éloge le plus retentissant de Duplessis fut écrit non pas par un Canadien français, mais plutôt par Conrad Black, alors de Sherbrooke, Québec, qui demeure aujourd'hui à Toronto. Son livre compte 743 pages.

Mordecai Richler

Le débat actuel est déjà devenu très acerbe, en particulier depuis la publication il y a cinq mois de l'article de Mordecai Richler, reprochant aux Canadiens français leur prétexte anti-sémitisme. Est-ce que de telles critiques sont fondées? N'est-ce pas plutôt certains anglo-québécois de l'«Establishment» qui voulaient exclure les juifs de l'Université McGill, des clubs privés, des études juridiques, etc.? N'est-ce pas plutôt l'Université de Montréal (qui n'avait aucun régime de «contingentement») qui admettait les juifs? En 1973, la Commission des Écoles protestantes du Grand-Montréal s'est présentée devant l'Assemblée nationale à Québec pour s'opposer à l'octroi aux juifs du droit de vote lors de l'élection des commissaires d'école protestants. C'est la majorité canadienne-française à l'Assemblée nationale qui a conféré ce droit aux membres de la communauté juive.

Malgré ses grandes réussites littéraires, sa renommée bien méritée comme écrivain, sa naissance, son éducation et sa résidence à Montréal et au Québec, Mordecai Richler

à dû s'excuser auprès d'un journaliste français, peu de temps après la parution de son article dans la revue *New Yorker*, parce qu'il ne pouvait pas accorder une entrevue en français. De plus, quoique l'on pense des arguments avancés par Richler dans son article, il est clair qu'il a présenté une image stéréotypée des Canadiens français, tout comme la littérature antisémite répand une image injuste et stéréotypée des juifs. Ne devrions-nous pas (y compris M. Richler) faire un examen de conscience, en nous demandant jusqu'à quel point nous nous sommes adaptés à notre milieu québécois et si nos coeurs ne sont peut-être pas toujours atteints de certains préjugés.

Le Québec est-il vraiment anti-sémite? Il y a peu de temps, les charges publiques occupées au Québec par des juifs comprenaient celles de juge en chef de la Cour supérieure (Alan B. Gold), du juge en chef intérimaire de la Cour d'Appel (Fred Kaufman) et de ministre de la Justice (Herbert Marx). Y a-t-il une autre province qui peut en dire autant? Y a-t-il une autre nation qui a conféré des postes aussi importants aux membres d'une minorité?

Grâce à son travail acharné et à sa compétence, la petite communauté anglo-juive a bien mérité la place élevée qu'elle occupe au Québec. Ses réalisations dans les domaines du service communautaire et du financement des œuvres charitables dépassent celles de tout autre groupe.

On a assez parlé de cette question d'anti-sémitisme et des autres reproches formulés par les détracteurs du Canada français. Il nous faut maintenant penser à l'avenir, car toute critique du passé est nécessairement sélective (y compris le présent article).

Le Canada vit aujourd'hui un affrontement très difficile dont l'issue est loin d'être claire. Comme anglophones, notre rôle doit être de promouvoir l'unité au Québec, avec toute sa diversité et malgré ses différences, tout en promouvant l'unité du Canada avec ses différences et sa diversité.

Réponse d'un péquiste à un anglophone inquiet

L'auteur, étudiant en sciences politiques à l'Université de Montréal et membre de bureau de direction du Comité national des jeunes du Parti québécois, répond ici à Iain Gow, professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal, qui signait il y a quelques semaines dans ces pages un article intitulé «*Lettre d'un anglo au Parti québécois: votre nous ne pourra jamais m'inclure*».

SÉBASTIEN TASSE

Dans votre article, vous débutez en reconnaissant le caractère très démocratique de la démarche de notre parti pour que le Québec accède à la souveraineté. Cette constatation ainsi que la dénonciation de toute forme d'appel à la violence ont su nous rassurer. Par contre, le terme «majorité absolue» (50% + 1) plutôt que «solide majorité» pour vous rendre acceptable la souveraineté du Québec aurait sûrement été plus adéquat pour traduire l'esprit éminemment démocratique qui vous anime.

Loïn de contredire votre concept de deux pays souverains cohabitant au nord du 45e parallèle une fois la souveraineté québécoise réalisée, nous nous interrogeons sur la crainte que vous nourrissez en tant que minoritaire. Aucune loi québécoise

ne retire et ne retirera de droits fondamentaux aux anglophones du Québec, qui depuis deux siècles participent à la vie québécoise. Il y a certes perte d'hégémonie anglo-saxonne dans les domaines socio-économiques et politiques, mais ce transfert d'influence s'est toujours effectué dans le respect de vos droits, à l'exception de la langue d'affichage qui se veut la vitrine de la réalité.

Votre troisième argument porte sur le caractère globalisateur du terme québécois que nous utiliserions à outrance par rapport à la communauté anglaise du Québec. La définition que vous en faites nous apparaît restrictive et erronée puisque pour vous être québécois signifie être souverainiste. Or, un Québécois pour nous est un individu habitant le Québec et qui a à coeur les intérêts du Québec. L'origine ethnique, le choix du régime ou du système dans lequel le Québec se doit d'évoluer n'ont donc rien à voir avec la définition du mot «Québécois».

Toujours animé par votre esprit démocratique, vous déplorez que par suite d'un référendum gagné par les souverainistes... «il est impensable que, indépendamment, le Québec permettrait un autre référendum sur le retour au fédéralisme...» sous prétexte que la souveraineté ne lâcherait pas prise tant que le Québec ne sera pas un pays.

S'il est vrai que nous sommes tenaces pour atteindre notre but, il est aussi vrai qu'une fois notre projet réalisé, le Québec souverain aura droit lui aussi à au moins 125 ans pour démontrer sa viabilité.

Vous mentionnez également dans votre argument «deux poids, deux mesures» que le Canada anglais a bien changé depuis la déportation des Acadiens et les restrictions scolaires au Manitoba ou en Ontario au début du siècle. Pourtant, les derniers propos de M. Getty sur le bilinguisme officiel ou la politique linguistique défendue par le Reform Party ne peuvent que nous laisser perplexes. Entendons-nous, ces idées n'annoncent pas une nouvelle déportation, mais elles démontrent nettement le sentiment antifrançais qui encore aujourd'hui règne dans le reste du Canada où 60% des Canadiens français de souche perdent leur langue après trois générations, faute d'aide des différents paliers de gouvernement.

Vous concluez alors votre article en faisant une profession de foi envers le fédéralisme dont la dynamique saurait mieux protéger selon vous les libertés publiques que l'unitarisme national. Il nous apparaît nécessaire de vous rappeler que le fédéralisme ne garantit en rien le respect des droits publics, puisque l'URSS, bien qu'elle ait été une fédération, ne respectait en rien les libertés individuelles. Et bien que des

enquêtes aient pu démontrer des abus dans les années 70, il n'est pas juste de laisser entendre que le pouvoir judiciaire ne serait pas intervenu dans un pays unitaire pour dénoncer des atteintes aux libertés.

Le statut particulier

Mais ce qui nous aura le plus touché dans votre article, c'est sûrement l'amertume que vous ressentez face à ce dénouement qui pourrait vous amener à la fin d'un rêve et à un dur échec. Installé depuis 30 ans au Québec vous dites avoir «...cru (naïvement) que le fait pour un Ontarien de venir (...) travailler en milieu francophone avait quelque valeur microscopique dans l'établissement de bonnes relations entre nos deux communautés». Détrompez-vous, votre croyance n'était pas naïve, vous avez plutôt été trahi par vos pairs qui n'ont pas su suivre votre exemple.

Jamais le Canada anglais n'a accepté et n'acceptera le statut particulier que vous seriez prêt à lui reconnaître: le Canada anglais refuse votre vision.

Quelques Québécois l'avaient compris dans les années 60, une majorité est prête, maintenant, à leur donner raison, par suite des nombreuses débauches constitutionnelles.

Ne nous en voulez donc pas si prochainement nous quittons ce système et nous proposons de faire partie de ce pays rêvé.

T Ê T E S D ' A F F I C H E

Denis Lavoie



A l'heure du libre échange, alors qu'on sait qu'il y a de nombreuses contraintes à l'exercice des professions d'une province à l'autre, il est heureux d'apprendre que, depuis janvier 1992, tout architecte qualifié peut exercer sa profession d'un océan à l'autre. C'est ce que nous apprend l'Ordre des architectes du Québec qui a signé un accord de réciprocité avec les autres associations provinciales d'architecture lors d'une rencontre du Comité canadien des conseil d'architecture. Il y aura maintenant mise en place d'un Conseil canadien de certification en architecture et on prévoit harmoniser les différentes réglementations provinciales.



Joe Clark
Le débat constitutionnel se poursuivra jusqu'à la Chambre de commerce d'Anjou qui, le mercredi 4 mars, accueillera à sa tribune le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark. Nul besoin de mettre un thème à son allocution qui portera sur le menu constitutionnel, sans aucun doute. Cocktail à 17 h 30, souper à 18 h 30. Le tout aura lieu au Centre des congrès Renaissance, 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, Anjou. Prix: 45 \$. Renseignements: 351-8111.

Les féministes ont décidé de s'attaquer au problème qui affecte certaines femmes — celles qui vivent de l'aide sociale — qui sont durement touchées par les coupures qu'elles subissent par suite des réformes de l'aide sociale. Ce sont les femmes qui en sont le plus affectées, jusque dans leur rôle de mère et de soutien de famille. On a accouché d'un beau document de réflexion qui, comme sont sous-titré l'indique, se veut un *appel à la solidarité*. Monique Hamelin, du Conseil du statut de la femme, Myriam Raymond, du Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, et des intervenantes auprès des personnes assistées sociales comme Gisèle Ampleman, Jocelyne Martineau, Louise Leboeuf et les membres du Regroupement des femmes sans emploi du nord de Québec, participaient au lancement d'un guide critique «pour analyser avec une lunette féministe les enjeux et effets spécifiques pour les femmes de la nouvelle loi sur la sécurité du revenu». Renseignements: Relais-femmes, 1265, rue Berri, bureau 810, Montréal (Québec), H2L 4X4. Tél. (514) 844-4509.



J. Guillevin-Wood
La Fédération de l'informatique du Québec lance un dernier avis aux firmes intéressées à s'inscrire au concours des OCTAS, qui vise à couronner les réalisations québécoises exceptionnelles dans le domaine des technologies de l'information, à soumettre leur candidature d'ici le 6 mars. Les catégories offertes sont: organisation, innovation,

technologie, relève et réussite internationale. Les gagnants seront connus lors d'un gala qui se déroulera le 6 juin sous la présidence d'honneur de *Jeannine Guillevin-Wood*, présidente du conseil et chef de la direction de Guillevin international.

Première campagne de financement du Refuge des jeunes, seul centre d'accueil de nuit et de référence pour les jeunes hommes sans abri et itinérants de 18 à 24 ans. Menée par le chanteur *Dan Bigras*, la campagne vise à amasser 75 000 \$. Présent au récent Salon «Carrière et profession», cet organisme promènera un stand d'information dans les collèges et universités ainsi que dans des places d'affaires pour sensibiliser ces milieux à la réalité des jeunes sans foyer et solliciter leur appui en se procurant le macaron du «dollar de la solidarité». Cet hébergement de nuit, situé au sous-sol de l'église Saint-Louis-de-France, ouvre ses portes à 18 h. Toutes les contributions, y compris de la nourriture non périssable, sera acceptée. Renseignements: Refuge des jeunes, 3767, rue Berri, Montréal (Québec), H2L 4G7. Tél. 849-4221.



Steve Pinkus
Le vice-président de la société ITN, fournisseur de services interurbains, Steve Pinkus, a fait don de 10 000 \$ à l'Hôpital de Montréal pour enfants. C'était dans le cadre d'un dîner des célébrités, dont ITN était le principal commanditaire, que ce don a été remis entre les mains du président de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, Jim Morton.

Formation d'un groupe de travail chargé de réaliser un répertoire des artistes issus des communautés ethniques et autochtones du Québec. Ce groupe est coprésidé par le comédien-chanteur *Daniel Do (Passe-Partout et Chambres en ville)* et *Lise Lenden*, chargée de projet à l'Institut québécois du cinéma. Le répertoire, commandé par le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR) sera lancé en avril, lors de la semaine interculturelle nationale. Renseignements: CRARR, 3465, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 801, Montréal (Québec), H3H 1T7. Tél. (514) 939-3342.

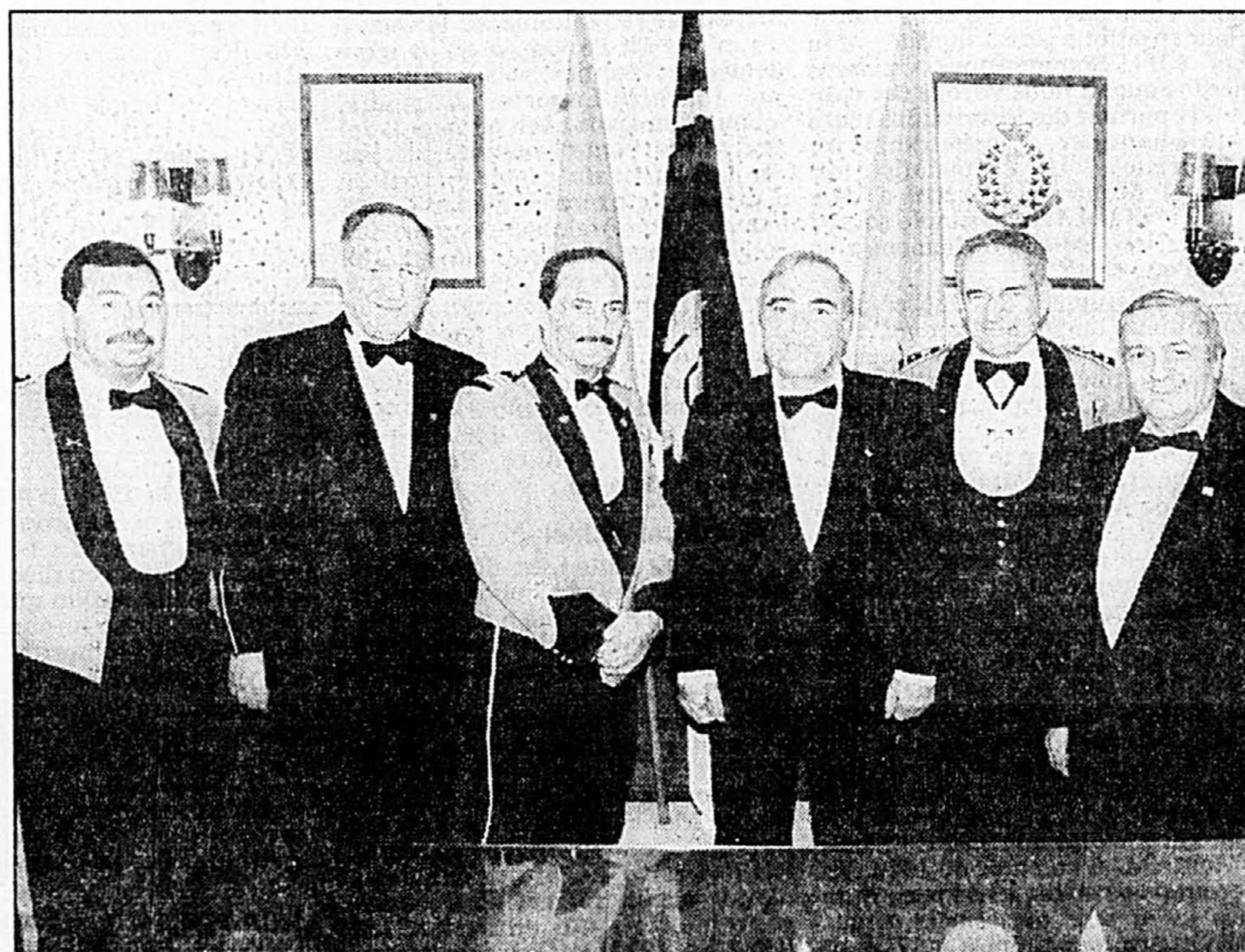


Jean-Marc Brunet
Présente dans 71 pays, 536 universités et comptant 70 000 membres, l'Association des étudiants en sciences économiques et commerciales, instituée au Canada à l'initiative de *Charles Bronfman*, est particulièrement active à l'UQAM. La section de cette université se propose de rendre un hommage tout particulier aux hommes d'affaires *Jean-Marc Brunet*, président de Le Naturaliste JMB inc., et *Serge Saucier*, président de Raymond, Chabot,



La publicité québécoise primée

Se présentant comme «la plus grande agence québécoise de marketing et de communication d'entreprise à entreprise», Communications Soleil a remporté cinq distinctions lors du récent gala des Prix Mobius de la publicité qui s'est déroulé à Chicago. C'est la seule agence québécoise à s'être distinguée à ce concours ou elle a raflé deux premiers prix pour des pièces graphiques ayant servi à des envois postaux pour promouvoir les produits Domtar, et trois deuxièmes prix de créativité. Posent fièrement devant l'un des trophées, dans l'ordre habituel: *J.W. Anderson*, président du Mobius Advertising Awards, *Isabelle Paquin*, directrice de la création graphique, et *Marie Manseau*, vice-présidente, directrice générale de l'exploitation, toutes deux de Communications Soleil.



Les militaires et le 350e

Voulant marquer dignement les célébrations du 350e anniversaire de Montréal, les unités de la milice de Montréal ont convié le ministre de la Défense nationale, *Marcel Masse*, à un dîner militaire. Se sont donc retrouvés devant la caméra, dans l'ordre habituel: le commandant du secteur de l'Est de la milice, le brigadier-général *Jean-Luc Bombardier*; *Patrick Kenniff*, président du comité organisateur des Fêtes; le lieutenant-colonel *Marc Préfontaine*, commandant du Régiment de Maisonneuve; le ministre *Marcel Masse*; le lieutenant-général *James C. Gervais*, commandant de la Force mobile et le ministre des Transports et ministre responsable de l'île de Montréal, *Jean Corbett*.

Martin, Paré lors d'une soirée hommage. Elle vise à souligner l'initiative, le travail et l'acharnement de ceux et celles qui ont permis au Québec d'être un partenaire économique de première place sur la scène nationale et internationale. Cette soirée aura lieu le 29 février, à 18 h, à l'hôtel Bonaventure Hilton de Montréal, et mettra en vedette *André Gagnon*. Prix: 180 \$. Renseignements: Soirée hommage 1992, 4875, Gaétan Boucher, Saint-Gubert (Québec) J5Y 5W8. Tél. (514) 676-3962.

Concours de photographies ouvert au grand public et ayant pour thème: «Le développement rural, une responsabilité de premier ordre». Il s'agit d'une initiative de l'Ordre des agronomes du Québec qui veut ainsi sensibiliser la population à la revitalisation du milieu rural. Renseignements: Concours de photographie 1992, Ordre des agronomes du Québec, 1259, rue Berri, bureau 710, Montréal (Québec), H2L 4C7.

La galerie Port-Maurice de Saint-Léonard invite les artistes professionnels qui travaillent dans le domaine des arts visuels à soumettre leur candidature pour exposer leurs oeuvres dans cette institution municipale. Faire parvenir des diapositives à Galerie Port-Maurice, 8420, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec), H1R 3B1. Tél. 328-8585.

C'est sous le haut patronage de la ministre des Affaires culturelles *Liza Frulla-Hébert*, et la présidence d'honneur de *Jean-Guy René*, président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James et *Lyse René*, que *Jean-Guy René* se tiendra le dîner-dansant du Concours de musique du Québec le vendredi 10 avril, à 19 h 30, à l'hôtel Quatre Saisons de Montréal. Pour l'occasion, les deux jeunes pianistes, frère et sœur, *Wonny* et *Angel Sung*, qui ont déjà remporté des bourses, interpréteront le *Carnaval des animaux* de *Saint-Saëns*. Notons que ce «concours» vise justement à encourager, motiver et stimuler les jeunes talents. Prix: 200 \$. Renseignements: Concours de musique du Québec, 5792, rue Wilderton, Montréal (Québec), H3S 2K7. Tél. (514) 735-8926.

Dîner dansant au profit du Musée Marcell de Saint-Lambert, devant avoir lieu le vendredi 1er mai, à l'hôtel Hilton Bonaventure de Montréal, sous la présidence d'honneur du couple *Carole Boivin* et *Claude Boivin*, ce Boivin dernier étant président et chef de l'exploitation à Hydro Québec. Billets: 150 \$. Renseignements: Musée Marcell, 349, Riverside Drive, Saint-Lambert (Québec), J4P 1A8. Tél. 671-3098.



Bourses à deux sculpteurs

Profitant de son gala annuel, le Cercle des 100 Associés de l'hôtel Quatre Saisons remettrait deux bourses d'une valeur de 2500 \$ à deux jeunes sculpteurs sélectionnés par un jury présidé par la conservatrice d'art contemporain du Musée des beaux-arts de Montréal, *Yolande Racine*. Dans l'ordre habituel: le directeur général de l'hôtel Quatre Saisons, *Kunpo W. Fasel*; *Lorraine Oades* et *Marc Larochelle*, boursiers, et *Luigi Liberatore*, président d'honneur de la soirée et président du conseil du Bureau de commerce de Montréal.



Les ensembles chorégraphiques

Vainqueur de l'International de Montréal en 1991, la troupe Phoenix de Victoriaville travaille d'arrache-pied pour défendre son titre lors de la sixième International Montréal qui regroupera les meilleurs groupes chorégraphiques au complexe sportif Claude-Robillard le 7 mars prochain. C'est la comédienne *Caroline Saint-Onge*, qui sera la porte-parole de cet événement auquel participeront quelques 1500 jeunes de huit à 22 ans. Sur la photo, *Daniel Simeon* et *Marie Simeon*, de la troupe Phoenix, recevant leur trophée des mains d'*Yvon Rivard*, de la Fédération des associations musicales du Québec qui célèbre son 20e anniversaire.

5 \$ par prescription plutôt qu'un impôt-service aux gens âgés

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Québec a écarté l'idée d'un impôt-service pour récupérer une partie des 500 millions que lui coûtent chaque année les médicaments gratuits aux personnes âgées. En prévision du prochain budget, on travaille actuellement sur des scénarios où les personnes âgées auraient à payer un montant forfaitaire à chaque fois qu'elles obtiennent des médicaments payés par la Régie de l'assurance-maladie.

Selon les renseignements obtenus par *La Presse*, Québec penche pour l'imposition d'un tarif d'environ 5 \$ sur chacune des 28 millions de prescriptions chaque année remboursées par la Régie d'assurance maladie, une mesure qui ferait entrer plus de 100 millions dans les coffres de l'État. En outre, comme les médicaments nécessiteraient un déboursé du bénéficiaire on prévoit que la demande diminuerait de façon si-

gnificative, augmentant encore les gains nets d'une telle mesure.

« Avec l'Ontario on est la seule province à payer totalement les médicaments aux personnes âgées. Même au Nouveau-Brunswick, un tarif de plus de 8 \$ est imposé », rappelle-t-on.

Mais l'imposition de ce véritable « ticket modérateur », qui apparaît légitime car les médicaments font partie des services complémentaires non-garantis par les normes fédérales, en fait hésiter plus d'un au gouvernement. Cette semaine, le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté avouait avoir été surpris que 61 p. cent de la population désapprouve cette idée selon un sondage CROP-*La Presse*. Cette opinion est d'autant plus surprenante que, selon le même sondage, la population appuie l'idée d'une tarification — incompatible avec la loi fédérale celle-là — sur les frais « d'hôtellerie » des hôpitaux, et les consultations chez le médecin.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, c'est dans cet

te direction d'une tarification sur les prescriptions que l'on fait travailler les fonctionnaires qui, tant à la Santé qu'aux Finances, doivent soumettre leurs scénarios — en faisant varier les modalités — en prévision du prochain budget.

L'impôt service oublié

Plus question ainsi d'imposer un « impôt service » sur les services complémentaires — l'idée lancée en décembre 1990 lors du dévoilement de la réforme de la santé par le ministre Côté. Par cette formule, le contribuable remboursait en impôt en fin d'année une partie du coût des médicaments dont il avait bénéficié.

« L'impôt service sur papier c'était une formule séduisante, mais c'était une créature de fonctionnaires, en pratique cela nécessitait une mécanique imposante », expliquent aujourd'hui les spécialistes. Au surplus, les personnes âgées qui auraient été au premier chef visées en auraient perdu leur latin en recevant des T-4 annuels pour les médica-

ments reçus gratuitement. On prévoit qu'il aurait fallu un an de transition à la Régie de l'assurance-maladie. L'idée d'un impôt santé aurait pu être rentable pour Québec que dans la mesure où elle touchait l'ensemble des services de santé.

La tarification offre l'avantage de ne pas comporter de frais administratifs. La Régie de l'assurance maladie rembourserait les pharmaciens comme elle le fait actuellement mais en retranchant 5 \$ pour chaque prescription, expliquait cette semaine le ministre Côté à *La Presse*.

L'autre avenue soumise en décembre 1990, des « tickets orientés » est depuis longtemps disparue de l'agenda du gouvernement.

Au cabinet du ministre Côté on reconnaît qu'une tarification sur les prescriptions fait partie des scénarios les plus sérieusement considérés, mais aucune décision n'est prise, insiste-t-on. En fait, on s'attend à ce que les choses tombent en place après la semaine de vacances que prendra M.

Côté, la semaine prochaine. « Ils vont avoir peur du 'grey power' et (Robert) Bourassa ne voudra pas faire de vagues », prédit-on toutefois dans les milieux de la santé, où circulent déjà ces scénarios de tarification sur les médicaments.

À la Régie de l'assurance-maladie, on souligne ne rien savoir des intentions du gouvernement. On dispose toutefois de nombreuses statistiques sur le coût du régime actuel, 500 millions dont 130 millions sont versés en honoraires aux pharmaciens. Les médicaments gratuits sont aussi accessibles aux bénéficiaires de l'aide sociale mais les personnes âgées ont obtenu 75 p. cent des 28,6 millions de prescriptions remboursées l'an dernier. Environ 85 p. cent des 753 000 personnes âgées ont bénéficié du système au moins une fois par année. En moyenne les personnes âgées ont réclamé 35 ordonnances par année, qui frappées d'un tarif de 166 \$ auraient nécessité un déboursé de 165 \$ pour ceux qui en ont les moyens — qui n'ont pas

droit à la totalité du supplément de revenu garanti.

D'autres sources signalent que le ministère de la Santé a retenu avec beaucoup d'intérêt une proposition faite en commission parlementaire par l'Ordre des pharmaciens, de ne plus payer pour le renouvellement de certaines prescriptions.

Il est prouvé scientifiquement que les anti-dépresseurs — du style Vallium — n'ont de l'effet que pendant le premier mois d'utilisation alors qu'il arrive fréquemment qu'ils soient prescrits sur une longue période. Québec paie environ 39 millions par année pour ce type de médicaments, une facture susceptible de décroître rapidement si les renouvellements de prescriptions ne sont plus aux frais des contribuables. D'autres fonctionnaires préviennent toutefois qu'il ne faudrait pas inciter ces patients à retourner chez le médecin pour obtenir une nouvelle prescription — toujours remboursée — ce qui accroîtrait les coûts, à cause des consultations, au lieu de les réduire.

BUDGET 92

Le couperet est tombé sur l'exonération des gains de capital sur les immeubles

VALÉRIE BEAUREGARD

■ Ça fait plusieurs années qu'on craignait la disparition de l'exonération des gains en capital sur les biens immobiliers. Mardi, lors du dépôt du budget fédéral, le couperet est finalement tombé.

Les propriétaires de duplex, triplex ou autres immeubles à revenus ne pourront plus, à compter du mois de mars, bénéficier de l'exemption à vie de 100 000 \$ sur les gains en capital lors de la vente de leur propriété.

Cette modification ne devrait pas bouleverser le marché immobilier à court terme, selon les différents experts interviewés par *La Presse*. Mais « ça ne l'aidera certainement pas », rétorque Louis Cayer, le président de la Chambre d'immeuble du grand Montréal. Le marché est déjà passablement ébréché avec un taux de vacance élevé dans les logements. »

Le président du Canadian Real Estate Association, Michael Ziegler, est lui aussi assez contrarié. « Nous avons posé de nombreuses questions au ministère. Ainsi on

ne sait toujours pas si la mesure touche les chalets et les maisons de campagne. » Il est difficile, dit-il, d'évaluer combien de personnes sont touchées par une telle mesure.

M. Ziegler croit que le gouvernement n'aurait pas pu choisir pire temps pour introduire une telle réforme. Il croit qu'elle aura un impact néfaste sur les acheteurs potentiels dans l'immobilier à revenus.

En modifiant le régime fiscal de la sorte, le gouvernement veut privilégier les placements en actions au détriment du placement immobilier. Le chapitre traitant de cette question dans les documents budgétaires s'intitule « Ciblage de l'exonération des gains en capital en faveur des investissements productifs ».

Les résidences principales ne sont pas touchées par la nouvelle mesure. La modification ne s'applique pas non plus aux immeubles où le propriétaire exploite son entreprise comme un salon de coiffure ou une quincaillerie.

Les personnes qui sont déjà propriétaires d'immeubles à revenus pourront continuer de récla-

mer l'exonération sur les gains en capital accumulés jusqu'au mois de mars 1992.

Par exemple, Yan a acheté le 1er janvier 1992 un duplex qu'il a payé 100 000 \$. Supposons qu'il le vende 112 000 \$ le 31 décembre 1992. Le gain en capital s'élèvera à 12 000 \$. Sur ces douze mois, deux seulement (janvier et février) donneront droit à l'exemption. Sur le gain de 12 000 \$, 2000 \$ seront admissibles à l'exemption à vie et ne seront donc pas imposables. Le solde de 10 000 \$ est lui imposable.

Serge Bilodeau du cabinet d'experts-comptables KPMG Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne ne pense pas que la modification du régime fiscal désorganise le marché immobilier au cours des prochains jours. « Les gens qui jouent beaucoup dans l'immobilier ont déjà utilisé leur exemption de 100 000 \$ ».

« D'ailleurs, ajoute-t-il, ce n'est pas le moment de vendre en ce moment. » Le spécialiste rappelle que les transactions d'affaires ne devraient pas être strictement motivées par des raisons fiscales.

La fin de l'universalité dans les services pourrait susciter la révolte

MARIO FONTAINE

■ L'abandon de l'universalité des programmes sociaux risque d'attiser la révolte des contribuables aux revenus moyens et élevés. Avec, à la clé, des difficultés accrues pour les sans-le-sou.

Voilà ce que craignent divers défenseurs des moins bien nantis, inquiets de la brèche effectuée avant-hier au principe de l'universalité par le gouvernement Mulroney. Le ministre des Finances, Don Mazankowski, a en effet exclu, en pratique, les familles aux revenus moyens et élevés des prestations pour enfants. Des prestations qu'ils recevaient jusque-là comme tout le monde (sous forme d'allocations familiales, de crédit pour enfants et de crédit d'impôt remboursable pour enfants), quitte à les retourner au moment des déclarations d'impôt sur le revenu.

« Il est très bien, en soi, de vouloir aider les personnes qui en ont le plus besoin. En abandonnant l'universalité, on ris-

que toutefois de créer deux catégories de citoyens: ceux qui ont droit à l'aide de l'État et les autres. Ces exclus pourraient bien un jour en avoir assez de payer sans rien recevoir en retour et exiger l'abandon des programmes sociaux, au détriment des plus pauvres. C'est un danger bien réel », avertit Gilbert Martin, porte-parole de la Fédération des associations de consommateurs du Québec.

Une crainte que partage Marc-André Deniger, directeur du Conseil canadien de développement social. Lui aussi pense que le budget Mazankowski remet en cause le principe de l'universalité, c'est-à-dire le fait que tous ont droit au même traitement à charge, pour les hauts salaires, de payer davantage d'impôt. Opter pour des régimes sélectifs, qui ne s'adressent donc qu'à certaines catégories bien délimitées de citoyens, ouvre la porte à des exclusions, appréhende M. Deniger.

Il rappelle que « l'universalité avait justement été instaurée pour maintenir la solidarité entre les classes sociales par la redistribution de la richesse des

plus aisés vers les plus démunis ». Mais à trop tirer sur la corde, on risque de voir les contribuables les plus sollicités réclamer purement et simplement l'abolition des programmes sociaux, comme on l'a vu jadis en Californie sous la gouverne de Ronald Reagan.

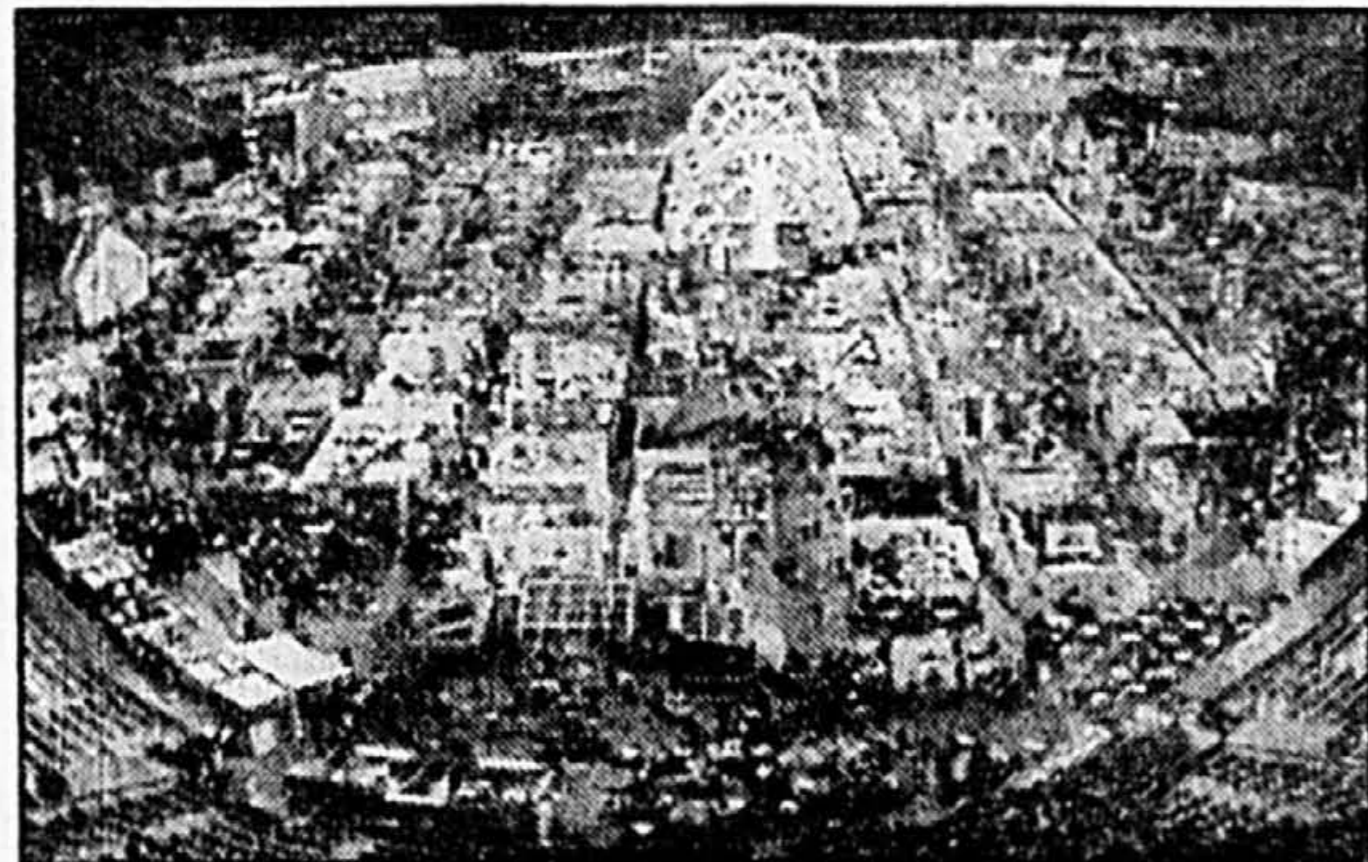
Si Ottawa commence à créer différentes catégories de bénéficiaires au chapitre des allocations familiales, qui dit que les pensions de vieillesse ne vont pas y passer aussi? Et les soins de santé? Au-delà du geste posé par le gouvernement conservateur, positif à l'endroit des plus pauvres, il faut aussi s'interroger sur l'entorse faite à un principe reconnu, assurent M.M. Martin et Deniger.

Le budget Mazankowski prévoit que les familles avec un ou deux enfants et qui gagnent au total 75 000 \$ par année ou plus ne recevront plus un sou. L'opposition libérale et néo-démocrate s'est inquiétée de ce précédent, tandis que le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, y a vu une bien curieuse façon d'encourager les familles à avoir des enfants.

ENCORE plus FORT!

PLUS DE NOUVEAUTÉS, ENCORE PLUS DE CHOIX
DÉCOUVREZ TOUS LES NOUVEAUX PRODUITS POUR VOTRE MAISON

- PORTES ET FENÊTRES
- CUISINES
- SALLES DE BAINS
- ÉLECTROMÉNAGERS
- FOYERS
- CHAUFFAGE
- CLIMATISATION
- DÉCORATION
- AMEUBLEMENT
- SYSTÈMES DE SON



PLUS DE SPÉCIALISTES EN RÉNOVATION

VENEZ RENCONTRER DES EXPERTS QUI RÉPONDENT À VOS QUESTIONS CONCERNANT LA RÉNOVATION DE VOTRE MAISON, SON INTÉRIEUR COMME SON EXTÉRIEUR.

MÉTRO PIE IX
HEURES D'OUVERTURE
Vendredi et samedi... 10h à 23h
Dimanche... 10h à 20h
Lundi au jeudi... 10h à 22h

La billetterie fermera une heure et demie avant la fermeture du salon.

PRIX TOUTES TAXES INCLUSES
Admission générale... 8 \$
Étudiants et âge d'or... 6 \$
Enfants de moins de 12 ans... 3 \$

DÈS DEMAIN



LE SALON NATIONAL DE L'HABITATION
STADE OLYMPIQUE
28 FÉV. AU 8 MARS

LE SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

PLUS D'ÉCONOMIE

- PROFITER DES SUPER RABAIS SALONS POUR ACHETER MAINTENANT
 - sur place 600 exposants
 - 1200 entreprises offrant des prix réduits au maximum pour construire, rénover ou décorer votre maison
- FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE DISPONIBLE SUR PLACE
- PLUS DE 40 CONSTRUCTEURS REGROUPÉS DONT:



Les Industries Bonneville qui présentent deux concepts de maisons pour ceux et celles qui désirent accéder à la propriété.

PLUS D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

DÉCOUVREZ: Mobiliers de jardin, outils de jardinage, engrais, semences, terreaux, piscines et équipements d'entretien, jardins d'eau, irrigation et éclairage, végétaux d'ornement, pavé, pierres, produits de décoration, etc...

Les intellectuels du «ROC» sont partagés quant à l'enchâssement de la charte sociale



Paris, Lyon, Nice et plusieurs autres villes françaises 5 fois par semaine* via Amsterdam avec KLM.

Départs de Mirabel à 21 h 40.

*Pas de départ les lundis et mercredis.

La ligne de confiance **KLM**

SUZANNE DANSEREAU
de la Presse Canadienne
TORONTO

■ La plus récente publication de l'Institut CD Howe prouve à quel

point les intellectuels au Canada-anglais sont partagés sur la pertinence d'enchâsser une charte sociale dans la constitution canadienne.

L'étude, qui sera rendue publi-

que aujourd'hui, rend compte de l'opinion de quatre experts: deux réclament une charte sociale judiciaire, un troisième approuve l'idée de la charte sociale mais refuse qu'elle soit invoquée devant les tribunaux, et le quatrième s'y oppose farouchement, allant même jusqu'à qualifier la charte d'anti-démocratique.

L'économiste en chef du CD Howe, M. William B.P. Robson, attaque l'idée selon laquelle la charte sociale pourrait être le nouveau symbole de l'identité canadienne, le 'ciment' unificateur du pays comme le chemin de fer au début du siècle.

Cette idée est un «mythe nationaliste» du Canada-anglais, écrit-il. Selon lui, les Canadiens sont de plus en plus sceptiques face à l'État-providence et aux programmes sociaux qui coûtent cher à l'État, à l'exception de l'assurance-maladie.

M. Robson souligne également que la charte sociale suscite peu d'intérêt au Québec. «Penser que la charte servira de trait d'union entre un Québec souverainiste et le reste du pays, c'est se raccrocher à un semblant d'espoir», écrit-il.

Mais il y a plus. M. Robson croit que le fait de permettre aux groupes d'intérêts de contester des décisions du gouvernement en Cour et de les forcer à dépenser plus d'argent pour tel ou tel programme social — c'est ce qu'une charte sociale judiciaire ferait — est fondamentalement anti-démocratique, parce que cela donnerait des pouvoirs aux non-élus (les juges).

M. Robson croit également que le projet pourrait empêcher un gouvernement (provincial ou fédéral) d'être efficace dans la prestation de services publics ou de

trouver des nouvelles façons de financer ces programmes sociaux. Spontanément, on pense au Québec, avec son ticket modérateur qui, tout en n'empêchant pas un citoyen de recevoir un service de santé, le dirige vers un type d'établissement plutôt qu'un autre.

Un autre économiste, M. John Richards — ancien haut-fonctionnaire du gouvernement NPD en Saskatchewan — ajoute qu'une charte sociale judiciaire pourrait causer des chicanes constitutionnelles importantes.

Et elle pourrait avoir des effets contraires à ceux recherchés. M. Richards cite l'exemple de la Colombie-Britannique, où un groupe de médecins, invoquant la liberté de circulation garantie par la Charte canadienne des droits, ont forcé le gouvernement à leur donner plus d'argent.

Finalement, MM. Richards et Robson posent la question aux deux économistes de l'Université de Dalhousie, Lars Osberg et Shelley Phipps, qui sont les auteurs de l'étude favorable à la charte sociale judiciaire: «Préférez-vous vraiment la tradition américaine où les politiques sociales sont dictées par les tribunaux ou la tradition d'un secteur public administré par les élus (lequel est loin d'être parfait, nous le reconnaissons)?» écrit M. Richards.

Parmi les quatre économistes, c'est M. Richards qui s'entendrait le mieux avec le gouvernement ontarien au sujet de la charte sociale: à l'instar du gouvernement Rae, M. Richards s'oppose à la judiciarisation de la charte sociale mais est d'accord pour enchâsser des principes sociaux dans l'article 36 de la Constitution et mandater le Sénat pour surveiller l'application de ces principes.



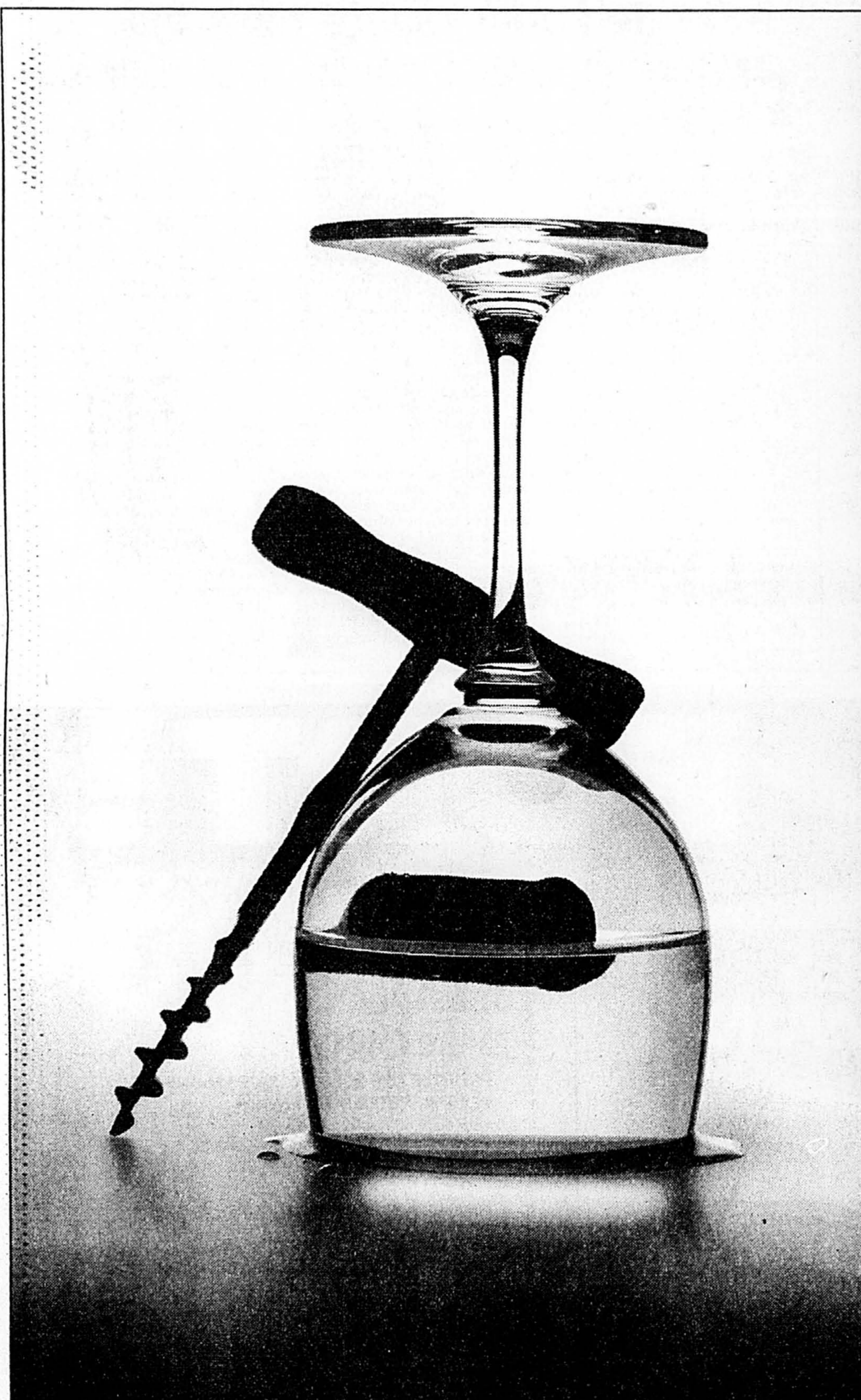
Oslo, Copenhague, Stockholm, Helsinki et plusieurs autres villes scandinaves 5 fois par semaine* via Amsterdam avec KLM.

Départs de Mirabel à 21 h 40.

*Pas de départ les lundis et mercredis.

La ligne de confiance **KLM**

SPCA NOUS AVEZ-VOUS OUBLIÉS?
Veuillez renouveler votre carte de membre aujourd'hui.
SPCA, 5215 Jean-Talon ouest, Montréal (Québec) H4P 1X4



TARIFS-WEEK-END

ROYAL YORK Toronto, Ontario	112 \$
SKYDOME HOTEL Toronto, Ontario	109 \$
L'HÔTEL Toronto, Ontario	115 \$
DEERHURST RESORT Muskoka, Ontario	119 \$
CHÂTEAU LAURIER Ottawa, Ontario	99 \$
LE REINE ELIZABETH Montréal, Québec	109 \$
LE CHÂTEAU CHAMPLAIN Montréal, Québec	104 \$
LE CHÂTEAU FRONTENAC Québec, Québec	86 \$
THE EMPRESS Victoria, Colombie-Britannique	89 \$
WATERFRONT CENTRE HOTEL Vancouver, Colombie-Britannique	115 \$
HOTEL VAN OEVER Vancouver, Colombie-Britannique	105 \$
CHÂTEAU WHISTLER RESORT Whistler, Colombie-Britannique	120 \$
THE PALMER Calgary, Alberta	89 \$
CHÂTEAU ABBOTT Calgary, Alberta	89 \$
HOTEL MACDONALD Edmonton, Alberta	89 \$
THE PRINCE EDWARD Charlottetown, Île du Prince-Édouard	79 \$
CHÂTEAU HALVAX Halifax, Nouvelle-Écosse	89 \$

National a obtenu un contrat de 50000\$ pour conseiller la ministre Frulla-Hébert

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ La firme de communications National a reçu un contrat de 50000\$ pour conseiller la ministre des Affaires culturelles Liza Frulla-Hébert dans le dossier de la politique culturelle.

Le député péquiste André Boulerice a signalé que l'entreprise National était dirigée par des libéraux notoires: le président de la compagnie, Luc Beauregard, a travaillé à la rédaction de documents pour le dernier congrès libéral tandis que le secrétaire de l'entreprise, Robert McKoy, est

un ancien permanent du PLQ qui a travaillé pour Claude Ryan lors du congrès à la direction du parti en 1978. Tous deux sont des sous-critiques à la caisse électorale du Parti libéral, a fait valoir le député Boulerice.

Mme Frulla-Hébert a répliqué que la firme National avait obtenu le contrat par soumission sur invitation, ayant obtenu plus de points que sa rivale Productions Tel Art.

La ministre a également soutenu que la firme National est composée «de professionnels qui nous ont bien servis», a dit la ministre.



Francfort, Munich, Berlin et plusieurs autres villes allemandes 5 fois par semaine* via Amsterdam avec KLM.

Départs de Mirabel à 21 h 40.

*Pas de départ les lundis et mercredis.

La ligne de confiance **KLM**

Amorcez une excellente année, à peu de frais.

C'est le temps ou jamais de réserver un week-end aux Hôtels et Villégiatures Canadien Pacifique.

Prolongez un voyage d'affaires ou planifiez un week-end-évasion* Dans les deux cas, une chambre

élégante, un centre d'exercice, un service exceptionnel et des emplacements incomparables vous attendent. Et en ce moment, tout ceci à un bas tarif spécial très avantageux. De plus, pour chaque journée de séjour de votre week-end, vous recevrez un rabais de

20 \$ sur vos dépenses de nourriture et de consommations, avec nos compliments. Tarifs en vigueur jusqu'au 31 mars 1992. Tarifs spéciaux pour avril également disponibles, sur demande.



Renseignez-vous sur nos forfaits Valeur plus offerts dans nos hôtels de Toronto. Pour de plus amples renseignements ou pour réserver, appelez-nous ou communiquez avec votre agent de voyage.

Composez : 1 800 268-9411

Hôtels et Villégiatures **Canadien Pacifique**

Tarifs sujets à la disponibilité. D'autres conditions peuvent être applicables. Un montant de 20 \$ par chambre, par nuit, sera crédité pour vos dépenses de nourriture et de consommations à l'hôtel, à la caisse lors de votre départ. Cette offre n'a aucune valeur monétaire. *Le taux est valide pour le jeudi quand le séjour inclut le vendredi, et pour le dimanche, quand le séjour inclut le samedi.

REER
JUSQU'À **8.80%***
PAR ANNÉE

Taux modifiable sans préavis

Taux garanti pendant 60 JOURS LORS D'UN TRANSFERT Pour l'achat de REER ouvert de 17 h à 21 h jeudi, vendredi

BANQUE COMMERCIALE ITALIENNE DU CANADA
*Taux applicables aux personnes âgées de 60 ans et plus sur des transferts de \$15 000 et plus pour un terme de 5 ans

2042, RUE PEEL / 5156 EST, RUE JEAN TALON
284-3627 / 376-9860

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

72060414

Si non, composez, à Montréal, le 251 8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

La Presse

L'ex-ambassade du Canada à Washington, un édifice historique, sera vendue

MARIE TISON
de la Presse Canadienne
WASHINGTON

L'ambassadeur du Canada aux Etats-Unis Derek Burney a échoué dans sa tentative de sauver l'ancienne ambassade canadienne à Washington.

Le ministre des Finances Don Mazankowski a annoncé dans son budget mardi que le gouvernement canadien allait se défaire des propriétés à l'étranger dont il n'a plus besoin. Cela inclut l'ancienne ambassade de Washington, que la mission diplomatique canadienne a quitté en avril 1989 pour s'installer dans une ambassade flambant neuve à quelques blocs du Capitole.

M. Burney, le dernier ambassadeur canadien à avoir occupé la vieille ambassade, a tenté de faire en sorte que le bâtiment historique reste entre les mains des Canadiens.

Dans une entrevue accordée à la Presse Canadienne en avril der-

nier, il a fait observer qu'il s'agissait d'une des rares ambassades classiques que le Canada possédait dans le monde.

«Cela me rend très nostalgique», a-t-il déclaré. C'est pour cela que j'ai lutté très fort pour la garder canadienne.»

Il avait toutefois ajouté qu'il n'était pas confiant de réussir.

Le vieil édifice de six étages, actuellement vacant, est localisé dans le quartier historique de Dupont Circle, à quelques rues au nord de la Maison blanche. Il est situé sur l'avenue Massachusetts, tellement reconnue pour son caractère diplomatique qu'elle a été surnommée la «Rangée des ambassades».

L'édifice de granit et de calcaire de style Louis XV a abrité la première mission canadienne à l'étranger. En effet, jusqu'en 1927, c'est la Grande-Bretagne qui représentait les intérêts du Canada à l'étranger. En février de cette année-là, le premier ambassadeur canadien, M. Vincent Massey, a présenté ses lettres de

créances au président américain de l'époque Calvin Coolidge.

L'édifice avait été bâti en 1906 par un riche promoteur immobilier de Washington, M. Clarence Moore, au coût de 200 000\$ US. M. Moore n'a pu jouir longtemps de sa propriété. Parti en Angleterre en 1912 acheter des chiens pour la chasse au renard, il s'est embarqué sur le Titanic au retour.

C'est sa veuve, Mme Mabelle Moore, qui a vendu le bâtiment au gouvernement canadien en 1927.

Depuis, le district de Columbia a classifié l'ambassade 'édifice historique'.

Les diplomates canadiens ont tenté de trouver une nouvelle vocation à l'ancienne ambassade, comme en en faire un centre de promotion du commerce avec le Canada ou pour y loger la mission canadienne à l'Organisation des Etats américains.

L'édifice vaudrait actuellement entre neuf et 12 millions\$ US.

Gallup: 92% des anglophones s'opposent à un statut privilégié pour le Québec

L'Institut Gallup a posé récemment à un échantillon représentatif de la population canadienne la question suivante: «Pour assurer le maintien du Québec au sein du Canada, pensez-vous que cette province devrait se voir accorder des pouvoirs plus étendus que les autres?»

Les réponses font état de divergences d'opinion marquées à ce sujet entre les Québécois et les Canadiens des autres provinces. En effet, alors que plus de six Québécois sur dix (61 pour cent) soutiennent qu'une nouvelle constitution devrait accorder à leur province plus de pouvoirs qu'aux autres, 92 p. cent des résidents du reste du Canada s'y opposent formellement.

Par contre, l'écart est beaucoup plus faible lorsque l'on interroge les Canadiens sur l'inclusion éventuelle dans une nouvelle constitution du Québec en tant que «société distincte». On constate en effet que

quatre Canadiens sur dix (40%) sont en faveur d'un tel arrangement, tandis que 52% s'y opposent et que 8% ne formulent aucune opinion.

La proportion de 40% est la plus élevée que l'on ait enregistrée lors des dix occasions où cette question a été posée aux Canadiens depuis 1987. L'an dernier, elle s'était établie à 31%.

Mais ici encore, on note des divergences sensibles entre le Québec et le reste du Canada. Alors que deux Québécois sur trois (66%) approuvent le principe de la société distincte pour leur province, seuls 31% des résidents des autres régions du Canada s'y disent eux aussi favorables.

Considérées ensemble, les réponses à ces deux questions semblent indiquer que si une personne sur trois (31%) hors du Québec approuverait le statut de société distincte pour le

Québec, moins d'une sur dix (6%) envisagerait d'aller plus loin en approuvant l'octroi au Québec de pouvoirs additionnels dont les autres provinces ne jouiraient pas.

Enfin, le sondage établit que les Canadiens, au Québec comme ailleurs, s'inquiètent plus de la conjoncture économique que des problèmes reliés à l'unité nationale.

Les conclusions du sondage se fondent sur 1037 interviews effectuées entre le 12 et le 15 février 1992 auprès de Canadiens âgés de 18 ans et plus. Un échantillon de cette ampleur donne des résultats exacts à 3,1 pour cent près dans 19 cas sur 20. La marge d'erreur est plus élevée pour les provinces, par suite de l'importance moindre de l'échantillonnage. Au Québec, par exemple, on a effectué 262 interviews, ce qui a résulté en une marge d'erreur de 6 pour cent dans 19 cas sur 20.

Quel est le meilleur temps pour choisir son REER?

Il n'y a qu'une chose à retenir : la spécialiste de la Banque Royale.

En consultant une spécialiste REER de la Banque Royale, vous découvrirez bien des petits trucs pour avoir un meilleur REER. Comme, par exemple, les contributions mensuelles qui font fructifier encore plus votre argent. Votre spécialiste REER a de «bons tuyaux» pour vous... sans obligation de votre part!

Alors passez la voir sans plus tarder ou appelez-nous sans frais.

Montréal : 987-8000

En province : 1-800-363-3967



BANQUE ROYALE

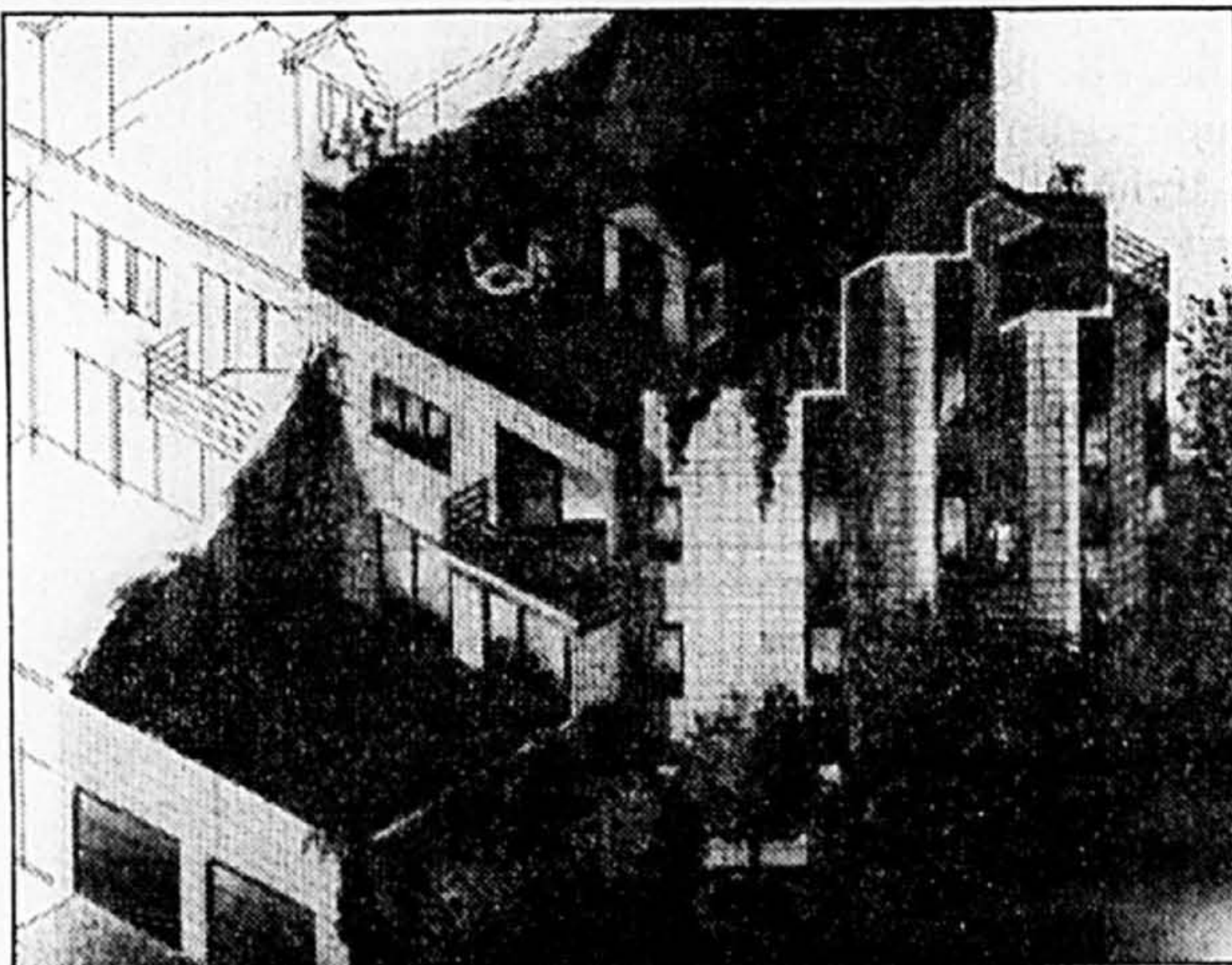
Le leader en REER au pays



ENCORE plus FORT!



Dominique Michel et Robert Dubois, porte-parole du Salon national de l'habitation, vous invitent à découvrir toutes les nouveautés pour l'intérieur et l'extérieur de votre maison.



L'Habitat-Jardin Petro-Canada, un duplex de ville signé par l'architecte Hubert Chamberland et réalisé avec Joseph Élie Ltée et la Fondation québécoise en environnement. Un rendez-vous avec l'écologie et la technologie.

DÈS
DEMAIN

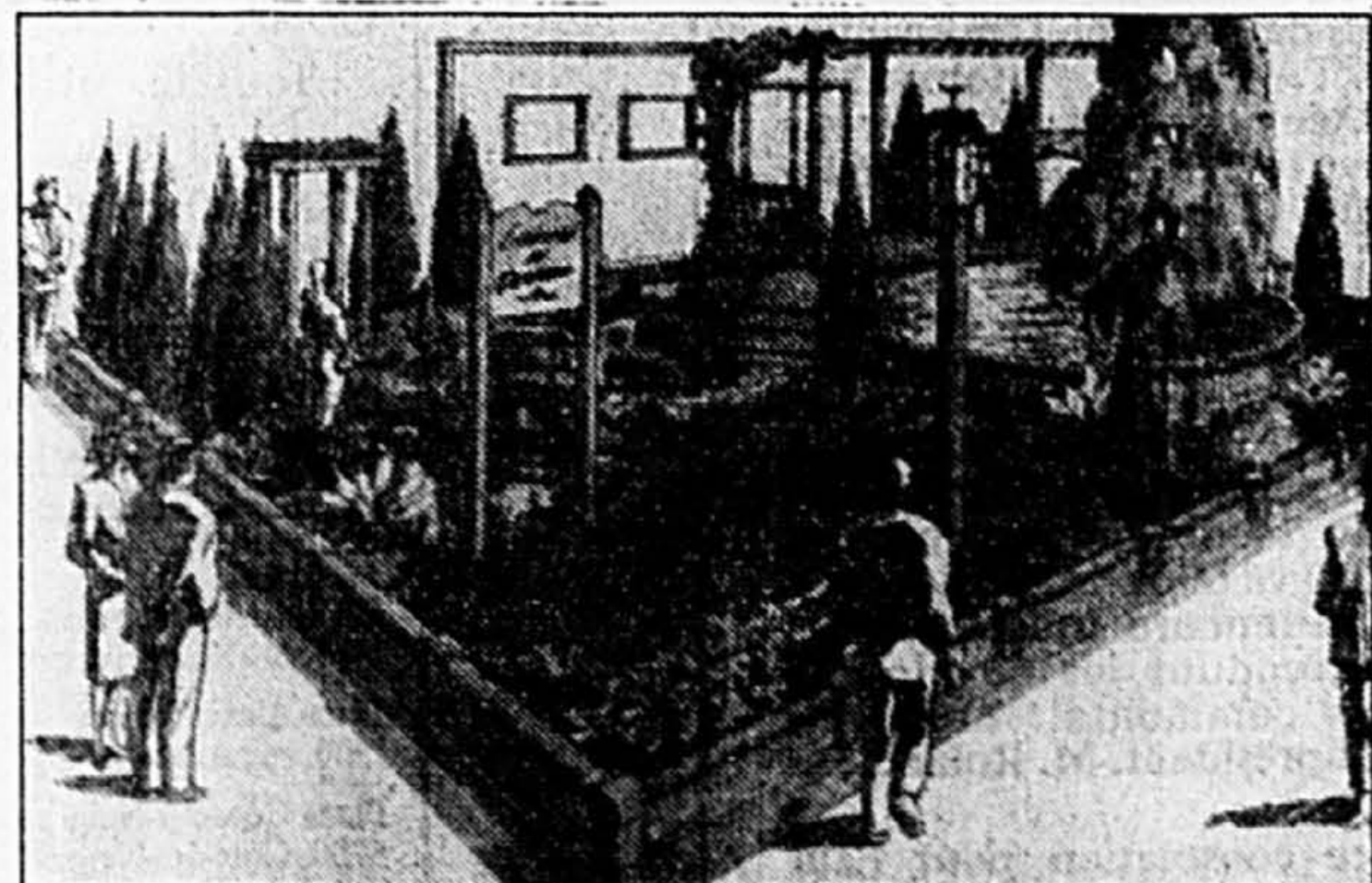


LE SALON DE
L'AMÉNAGEMENT
EXTÉRIEUR

UNE DES 6 MAISONS
À VISITER



La Maison du Maurier Ltée 1992, la traditionnelle maison québécoise réinventée, conçue par l'architecte Henri Colombani selon les goûts de Dominique Michel et Robert Dubois.



Grande primeur cette année, le Salon de l'aménagement extérieur se tient au coeur du Salon national de l'habitation. Cinq jardins de rêve à visiter, des cascades d'eau et de superbes arrières-cours. En plus, des experts vous attendent au Centre-Info Conseil Fleurs Plantes et Jardins.



HEURES D'OUVERTURE
Vendredi et samedi... 10h à 23h
Dimanche... 10h à 20h
Lundi au jeudi... 10h à 22h

La billetterie fermera une heure et demie avant la fermeture du salon.

PRIX TOUTES TAXES INCLUSES
Admission générale... 8 \$
Étudiants et âge d'or... 6 \$
Enfants de moins de 12 ans... 3 \$

UN ÉVÈNEMENT



EN COLLABORATION AVEC



La Presse



PARC OLYMPIQUE MONTREAL

CKAC73AM

Après avoir pris des allures de roman-savon, le voyage des jeunes pee-wee ukrainiens se terminera demain

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ En dépit de l'opposition farouche de leur entraîneur Ivan Privilov, les jeunes joueurs pee-wee de l'Ukraine qui ont participé au tournoi de Québec devaient quitter cette ville ce matin à destination de Montréal. Dans la métropole, ils seront pris en charge par la communauté ukrainienne locale. Et à moins d'un revirement de situation, ils s'envoleront pour Kharkov demain.

Voilà ce qui est ressorti d'une conférence de presse tenue hier à Québec. Les acteurs présents à cette rencontre avec les médias de Québec étaient nombreux: Christine Gillard (marraine de l'équipe), Alex Légaré (président du Tournoi pee-wee), Ivan Privilov (entraîneur), Nadia Verty-Cechmistro (présidente de l'entraide ukrainienne de Montréal) et deux interprètes.

«Que les entraîneurs veuillent rester au Canada, ce n'est pas notre problème. Nous, tout ce qu'on veut, c'est que les jeunes retournent dans leur pays vendredi en toute sécurité», ont été les premiers commentaires du président Legaré.

Ivan Privilov réclamait depuis deux jours une rencontre avec Mme Verty-Cechmistro. Il a eu la chance de lui parler, hier, mais en présence des journalistes. La conférence de presse a alors pris des allures de roman-savon.

«M. Privilov ne m'a pas paru

bien fier de remporter le tournoi. Il m'a même demandé combien j'étais prête à lui donner pour son trophée. Je trouve qu'il dépasse les bornes», a lancé la présidente de l'entraide ukrainienne de Montréal.

Quant à l'entraîneur, il a soutenu que cette histoire était le résultat d'un conflit de personnalité entre lui et Mme Christine Gillard, la marraine de son équipe à Québec durant le tournoi pee-wee.

Privilov a répété son intention de se rendre à Toronto afin de participer à un tournoi à Richmond Hill du 13 au 21 mars.

Selon lui, l'équipe de Kharkov désire séjourner au pays jusqu'au 21 mars. Le problème, c'est qu'ils n'ont plus un sous en poche.

«On a été invité à Richmond Hill et ils sont prêts à nous recevoir tout de suite. Tout était supposé être réglé et voilà que j'apprends lundi, qu'il n'y a rien de résolu. Mais là, je veux rencontrer les jeunes et savoir s'ils sont intéressés à aller à Toronto. Si oui, on part», a précisé Privilov.

À Toronto, un responsable du tournoi, a confirmé que l'équipe ukrainienne avait été invitée.

«Nous avons invité l'équipe de Kharkov car leurs responsables nous avaient dit qu'ils seraient à Toronto pendant la semaine de notre tournoi. Alors tant qu'à être dans le coin, aussi bien venir faire un tour chez nous. C'est l'unique raison pour laquelle nous les avons invités», a expli-

qué Sam Ciccolini, responsable du hockey mineur dans la région métropolitaine de Toronto.

«Nous sommes prêts à nous occuper d'eux pour la durée du tournoi. Mais il n'est pas prévu qu'on paie leur transport jusqu'à Toronto. Pour ce qui est des deux semaines d'attente, on n'a rien à voir dans cela. Il est totalement faux de croire que nous nous sommes engagés à payer pour eux avant le tournoi», a-t-il précisé.

Par ailleurs, au cours d'une entrevue accordée à un quotidien québécois, l'entraîneur Privilov a déclaré que toute cette controverse «dépasse la fiction».

«Ce sont des accusations gratuites, a-t-il lancé à l'endroit des familles d'accueil qui ont laissé entendre qu'il pourrait y avoir eu détournement de fonds ou des atouchements sur ses joueurs. On ne lance pas des choses en l'air comme cela. On doit détenir des preuves. Quelqu'un fabule. Ça n'a aucun sens. On dirait que je me retrouve dans un autre monde».

«Il s'agit d'une situation absurde. Je n'ai rien fait pour qu'on me traite de la sorte. Ai-je volé? Ai-je fait du vandalisme? Est-ce que les jeunes ont causé du trouble? Pas du tout. Je trouve que ça sent la bêtise et qu'une personne cherche à se faire un nom. Les gens qui lancent ces histoires sont bêtes.»

Selon lui, la marraine de l'équipe Christine Gillard voulait s'occuper de tout lors de leur passage à Québec. «Tout doit passer par

moi», lui aurait-elle dit. «Or, je lui faisais entièrement confiance. Sauf que je n'ai vu aucune coordination».

«Mme Christine savait qu'on désirait aller disputer un tournoi de hockey à Richmond Hill au mois de mars. Mais elle a décidé qu'on retournerait en Ukraine le 28. Qui est-elle et sur quoi se base-t-elle pour prendre cette décision?», a lancé Privilov.

Pour ce qui est du détournement d'argent, son explication est la suivante. Pour venir au tournoi pee-wee, il en coûtait quelque chose comme 1 million de roubles au groupe. Le compte en banque n'en comptait que 300 000.

«Pour trouver les 700 000 roubles manquants, j'ai fait la tournée des compagnies. Une firme d'Ukraine (Smith Donetsk) a bien voulu nous aider, mais à une condition: qu'on revienne à la maison avec 10 000\$ en devises américaines. Je n'ai pas l'habitude de quêter de l'argent, mais si je n'avais pas accepté ce marché, les jeunes ne seraient pas venus au tournoi pee-wee.»

«Je ne suis pas ici pour moi, a-t-il ajouté. Je voulais que les jeunes vivent une expérience unique et inoubliable. Et je crois que ce fut le cas. Ça fait six ans que je travaille avec eux. Je les connais. Personne ne peut mieux prendre soin de ces enfants-là que moi. Demandez aux deux personnes qui m'accompagnent (le médecin et un envoyé de la télévision ukrainienne) s'ils ont vu quelque chose de bizarre».



Le Dr Jacobson a reconnu hier, avoir inséminé des patientes avec son propre sperme.

Le Dr Jacobson ne voyait rien de mal à utiliser son sperme

Agence France-Presse
ALEXANDRIA, États-Unis

■ Le docteur Cecil Jacobson, ce gynécologue qui subit son procès depuis plus de deux semaines pour fraudes et utilisation de son propre sperme pour féconder des patientes, a reconnu hier qu'il l'avait fait «en de rares circonstances», tout en disant que cela n'avait rien d'anormal.

«Au départ, je l'ai fait parce que le donneur n'était pas venu et que nous avions une patiente prête pour l'insémination», a déclaré le médecin. Interrogé pour savoir s'il y avait quelque chose de «mal» dans cette pratique, le Dr Jacobson a répondu: «Absolument pas, sans quoi je ne l'aurais pas fait».

Le médecin, qui est interdit de pratique médicale depuis 1989, est également accusé d'avoir administré des hormones à des femmes atteintes de stérilité pour leur faire croire qu'elles étaient enceintes. «Vous ne faites jamais croire à une grossesse qui n'existe pas. C'est le genre de choses avec lesquelles vous êtes sûr d'être déçu», a-t-il plaide.

Au début du procès, plusieurs femmes avaient témoigné que le Dr Jacobson leur avait assuré dans un premier temps qu'elles étaient enceintes, échographies à l'appui, avant de leur affirmer que leur grossesse avait échoué et que leur corps avait resorbé le fœtus. «Nous avons eu des patientes à qui cela est arrivé», a affirmé le gynécologue.

Autobus Auger obtient un sursis d'un an

CAMILLE BEAULIEU
collaboration spéciale
ROUYN-NORANDA

■ La Commission des transports du Québec (CTQ) et de nombreuses municipalités, MRC, Conseil régional de développement, chambres de commerce, etc. qui veulent voir un même transporteur assurer le service d'autobus sur les lignes intra et inter-régionales en Abitibi-Témiscamingue rongeront leur frein pendant encore un an, peut-être même dix-huit mois.

Le juge Roger Chouinard de la Cour d'appel du Québec a reconnu, le 19 février dernier, le bien-fondé de certains points de droit d'une requête d'Autobus Auger en opposition à la révocation de son permis Montreal-Rouyn-Noranda via Val d'Or, décidée le 4 février dernier par la CTQ.

Cette ouverture de la Cour d'appel suspend la révocation de permis qui devait prendre effet vendredi prochain, et impose le statu quo jusqu'à la décision finale des juges.

Auger continuera d'assurer la liaison Rouyn-Montréal, Autobus Norouest celle de 6 des 7 lignes intra-régionales, et Autobus Bouchard de Québec, de faire la navette Val d'Or-Chibougamau.

La compagnie Auger vient en conséquence d'annuler une trentaine de préavis de licenciements pour le 28 février prochain parmi ses chauffeurs d'Abitibi-Témiscamingue. «Nous en appelons en raison de la sévérité de la décision de la CTQ, un précédent au Québec», expliquait hier le directeur des relations publiques chez Autobus Auger, M. Michel Dupuis.

Le transporteur digérerait mal qu'un concurrent obtienne maintenant sans débours le permis Montreal-Rouyn qu'elle a acheté de Voyageur en avril 1989. Auger évalue à 8 millions ses pertes à la suite de deux années d'avatars en Abitibi-Témiscamingue: achat du réseau régional (700 000\$); autobus neufs (4 millions), déficit d'opérations (2 millions), et obligations résiduelles auprès de Voyageur (1,2 million).

La CTQ ne peut donc plus trancher entre les trois candidates sur les rangs: Autobus Norouest inc., La Coopérative de transport par autobus de l'Abitibi-Témiscamingue (CTAAT), et Autobus Maheux Ltée pour obtenir le permis d'opérer toutes les lignes régionales (sauf Chibougamau), plus la liaison avec Montréal.

Elle devra cependant tenter de débrouiller l'imbricatio inconfortable d'Autobus Norouest qui se retrouve gros Jean comme devant avec un permis temporaire valide jusqu'au 14 novembre prochain. «La CTQ va tenir des audiences à une date encore indéterminée, nous attendons les développements», commentait hier l'adjoint au président, M. Roland Leblanc.

Mince consolation pour Paul Carter, président de Norouest, confronté au défi de rentabiliser un réseau intra-régional avec lequel Auger essayait une perte annuelle de 1,5 million. Sans garanties non plus sur l'avenir des opérations de sa compagnie. «On peut prouver à n'importe qui que nous sommes déjà rentables après à peine 6 mois d'opérations.» Alors que le permis temporaire lui interdit l'accès des institutions prêteuses pour renouveler sa flotte de véhicules. La plupart des autobus de Norouest sont actuellement loués à la compagnie Lovec du Groupe Auger, dont elles arborent d'ailleurs les couleurs.

Le nouveau Vista crée tout un émoi

LE LANCEMENT DU NOUVEAU VISTA 100 SUSCITE UN INTÉRÊT IMMÉDIAT DANS LA POPULATION.

Les consommateurs sont unanimes: le nouvel appareil Vista 100 simplifie la vie. Avec sa gamme étendue de fonctions, il répond aux besoins d'aujourd'hui. Son voyant lumineux s'allume quand une autre personne utilise la ligne, il garde en mémoire vos numéros importants, donne la date et l'heure. De plus, il affiche le numéro composé, vous évitant ainsi toute erreur de composition. Surprise alors qu'elle montrait à une amie son tout nouveau Vista, une jeune femme n'a pu contenir son enthousiasme: «Voilà le téléphone qu'il me fallait: simple, pratique, polyvalent!»

NOUVEAU VISTA
475\$
PAR MOIS

COMPLÈT SANS ÊTRE COMPLICQUÉ

Tous les utilisateurs en arrivent à la même conclusion: si le Vista 100 est aussi populaire, c'est qu'il est simple à utiliser. «Avec la fenêtre d'affichage, dit un mordu, je sais où je m'en vais. Elle me donne la marche à suivre

pour régler la sonnerie et garder en mémoire des numéros. En d'autres termes, je personnalise mon Vista.»

LE TÉLÉPHONE DE L'AVENIR

En plus de ses qualités propres, le Vista simplifie l'utilisation de certains services téléphoniques qui vous sont offerts par abonnement. Avec sa fenêtre d'affichage, par exemple, le Vista s'adapte merveilleusement bien au service de l'Afficheur. De plus, comme nous l'a fait remarquer un homme séduit par ce nouveau produit, «grâce à la touche Liaison^{MC}, la conférence à trois

et l'appel en attente se font simplement».

LES CONSOMMATEURS AVISÉS LOUENT LE VISTA

Offert en location à un prix abordable dans toutes les Téléboutiques Bell, le Vista 100 multiplie les conquêtes. «Avec le service d'entretien efficace de Bell, nous confions un nouvel utilisateur, j'ai l'esprit tranquille.» Venue admirer la petite merveille, sa soeur est restée bouche bée en apprenant que le Vista 100 ne coûte que 4,75\$ par mois pour le premier appareil et 3,95\$ par mois pour les appareils Vista

suiuants. Elle nous disait qu'à ce prix-là, elle était «bien tentée de prendre deux Vista: un pour moi, un autre pour mon mari».

* L'appareil Vista fonctionne exclusivement avec le service Touch-Tone offert à 2,55\$ par mois. Certains Services téléphoniques spécifiques et Services de gestion des appels ne sont pas encore offerts partout. Pour connaître les services offerts dans votre secteur et vous y abonner, communiquez avec le Service à la clientèle ou passez à la Téléboutique Bell. Il peut y avoir des frais d'administration à l'abonnement.

PASSEZ CHERCHER VOTRE VISTA 100 À LA TÉLÉBOUTIQUE BELL.

Montréal
Les Galeries Dupuis
1475, rue Saint-Hubert
Place Alexis-Nihon
1500, rue Atwater
Plaza Côte-des-Neiges
6700, Côte-des-Neiges
Tour Jean-Talon
600, rue Jean-Talon Est

Montréal-Nord
Place Henri-Bourassa
6000, boul. Henri-Bourassa Est
Anjou
Les Galeries d'Anjou
7999, boul. Les Galeries d'Anjou
LaSalle
Carrefour Angrignon
7077, boul. Newman

Saint-Laurent
Place Vertu
3131, Côte Vertu
Ville Mont-Royal
Centre Rockland
2305, Chemin Rockland
Laval
Carrefour Laval
3035, boul. Le Carrefour
Centre Laval
1600, boul. Le Corbusier

Longueuil
Place Longueuil
825, boul. Saint-Laurent Ouest
Beloeil
187, rue Verchères
Brossard
Mail Champlain
2150, boul. Lapinière
Saint-Bruno
Les Promenades Saint-Bruno
1, boul. Les Promenades

Dollard-Des-Ormeaux
Les Galeries des Sources
3233, boul. des Sources
Pointe-Claire
Centre Fairview
6801, route Transcanadienne Ouest
Rosemère
Place Rosemère
401, boul. Labelle

Saint-Jean
Carrefour Richelieu
600, rue Pierre-Caisse
Saint-Jérôme
Carrefour du Nord
900, boul. Grignon
Joliette
Place de Lanaudière
481, rue de Lanaudière
Valleyfield
75, rue Maden

Bell
des gens de parole^{MC}